

Délibération du Conseil Municipal Séance du 1 février 2021 à 18 heures 00

Présent(e)s:

Nicolas DARAGON, Véronique PUGEAT, Franck SOULIGNAC, Annie-Paule TENNERONI, Lionel BRARD, Nathalie ILIOZER, Laurent MONNET, Cécile PAULET, Kérha AMIRI, Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Marie-Françoise PASCAL, Sylvain FAURIEL, Peggy OBERT, Renaud POUTOT, Laurence DALLARD, Georges RASTKLAN, Morgane SAILLOUR, Adem BENCHELLOUG, Martine PERALDE, Adeline TERRAIL, Anne JUNG, Jean-Luc CHAUMONT, Nancie MASSIN, Thomas BLACHE, Michèle RAVELLI, Claude CALANDRE, Marie-Josée SEGUIN, Pierre BREDEAU, Virginie RIOLI, Dominique REYNAUD, Gayanée MARKARIAN, Yasin YILDIRIM, Alexandre DESPESSE, Déborah REYNAUD, Mactar SENE, Monica FERREIRA DA SILVA, Bruno CHAFFOIS, Virginie THIBAudeau, Louis PENOT, Annie ROCHE, Jean-François GALLAND, Florent MEJEAN, Manon BELDA, Olivier AMOS, Jimmy LEVACHER

Excusé(e)s représenté(e)s :

Pierre-Olivier MAHAUX par Peggy OBERT
Marie CORNUT-CHAUVIN par Mactar SENE
Malika KARA LAOUAR par Jean-François GALLAND

Absent(e)s :

Alain AUGER

Objet :	Débat d'orientations budgétaires 2021
Direction :	Direction Commune des Finances

Monsieur le Maire expose :

L'article L 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. »

Le règlement intérieur du Conseil Municipal stipule, dans son article 28 :

« Le budget de la commune est proposé par le Maire et voté par le Conseil Municipal. Le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 du CGCT. »

Depuis l'adoption de la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe), il est prévu que la tenue du débat est actée par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le Conseil municipal décide :

- D'approuver la présentation du rapport d'orientation budgétaire 2021 et la tenue du débat.

Est annexé à la présente délibération le document suivant:
Rapport d'Orientations Budgétaires 2021

Délibération adoptée à la majorité absolue.

Votant pour : 42

Monsieur Nicolas DARAGON, Madame Véronique PUGEAT, Monsieur Franck SOULIGNAC, Madame Annie-Paule TENNERONI, Monsieur Lionel BRARD, Madame Nathalie ILIOZER, Monsieur Laurent MONNET, Madame Cécile PAULET, Monsieur Pierre-Olivier MAHAUX, Madame Kérha AMIRI, Monsieur Franck DIRATZONIAN-DAUMAS, Madame Marie-Françoise PASCAL, Monsieur Sylvain FAURIEL, Madame Peggy OBERT, Monsieur Renaud POUTOT, Madame Laurence DALLARD, Monsieur Georges RASTKLAN, Madame Morgane SAILLOUR, Monsieur Adem BENCHELLOUG, Madame Martine PERALDE, Madame Adeline TERRAIL, Madame Anne JUNG, Monsieur Jean-Luc CHAUMONT, Madame Nancie MASSIN, Monsieur Thomas BLACHE, Madame Michèle RAVELLI, Monsieur Claude CALANDRE, Madame Marie-Josée SEGUIN, Monsieur Pierre BREDEAU, Madame Virginie RIOLI, Monsieur Dominique REYNAUD, Madame Gayanée MARKARIAN, Monsieur Yasin YILDIRIM, Madame Marie CORNUT-CHAUVINC, Monsieur Alexandre DESPESE, Madame Déborah REYNAUD, Monsieur Mactar SENE, Madame Monica FERREIRA DA SILVA, Monsieur Bruno CHAFFOIS, Madame Virginie THIBAudeau, Monsieur Louis PENOT, Madame Manon BELDA

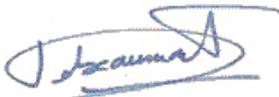
Votant contre : 5

Madame Annie ROCHE, Monsieur Jean-François GALLAND, Madame Malika KARA LAOUAR, Monsieur Florent MEJEAN, Monsieur Jimmy LEVACHER

S'abstenant : 1

Monsieur Olivier AMOS

« Et ont les délibérants signé »

<p>Publié le : 08/02/2021</p>	<p>Pour extrait certifié conforme Par délégation du Maire, La Directrice Générale Adjointe,</p>   <p>Véronique DEBEAUMONT</p>
-------------------------------	--

R A P P O R T

D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2021

CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} FEVRIER 2021



Introduction	3
1 – Orientations budgétaires envisagées	10
1.1 Evolution prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement.....	13
1.1.1 Les dépenses de fonctionnement	13
1.1.2 Les recettes de fonctionnement	15
1.2 Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes en investissement	18
1.2.1 Les dépenses d'investissement	18
1.2.2 Les recettes d'investissement	20
FOCUS : Le financement du programme d'investissement.....	21
1.3 Orientations des budgets annexes	22
1.3.1 Le budget annexe Latour Maubourg	22
1.3.2 Le budget annexe Parkings	23
2 – Engagements pluriannuels	25
2.1 Plan Pluriannuel d'Investissement	25
2.3 La pluriannualité des budgets annexes	32
3- Gestion de la dette et de la trésorerie	32
3.1- La dette du budget principal.....	33
3.1.1 Synthèse	33
3.1.2 Perspectives 2021.....	35
3.2- La dette du budget annexe Latour Maubourg	35
3.3- La dette du budget annexe Parkings.....	37
4 - Indicateurs de gestion	39
4.1- Les agrégats classiques.....	39
4.2- Une nouvelle grille d'évaluation des politiques publiques fondée sur les 17 objectifs de développement durable de l'ONU	40
5- Gestion des Ressources Humaines	43
5.1- Structure et évolution prévisionnelle des effectifs	44
5.2- Dépenses de personnel	46
5.3- Temps de travail	48

Introduction

Eléments relatifs au rapport

La loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale (NOTRe) impose aux collectivités la production d'un Rapport d'Orientations Budgétaires soumis au vote de l'assemblée délibérante. Le décret d'application du 24 juin 2016 encadre le contenu de ce rapport. Il stipule que le rapport doit comporter les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.
- 2° La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

« Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport prévu au troisième alinéa de l'article L.2312-1, présenté par le maire au conseil municipal, comporte, au titre de l'exercice en cours, ou, le cas échéant, du dernier exercice connu, les informations relatives :

- 1- *A la structure des effectifs ;*
- 2- *Aux dépenses de personnel comportant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;*
- 3- *A la durée effective du travail dans la commune*

Il présente en outre l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Ce rapport peut détailler la démarche de gestion prévisionnelle des ressources humaines de la commune.

Ce rapport peut s'appuyer sur les informations contenues dans le rapport sur l'état de la collectivité prévu au 10^{ème} alinéa de l'article 33 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ».

La loi de programmation des finances publiques 2018-2022 (loi n°2018-32 du 22 janvier 2018) est venue compléter la liste des éléments à présenter :

- objectifs en matière d'évolution des dépenses réelles de fonctionnement,
- évolution du besoin de financement annuel (mobilisation d'emprunt – remboursement capital dette).

Éléments de contexte macro-économique

Le contexte national est marqué par la crise sanitaire de la Covid-19. Les projections économiques ont été totalement impactées.

Le contexte national

Source : Projections macroéconomiques, Banque de France, décembre 2020

Les éléments macro-économiques nationaux retenus par la Banque de France, sous réserve de larges incertitudes sur l'évolution de la situation sanitaire, sont les suivants :

«Après une chute de l'activité au deuxième trimestre, lors du premier confinement, puis un très net rebond de juin à septembre, l'économie française subit en fin d'année un nouveau choc négatif lié à la reprise de l'épidémie et aux mesures sanitaires. Ce deuxième confinement, allégé fin novembre avec la réouverture des commerces, a un impact significatif mais beaucoup moins fort que celui du printemps. Le PIB reculerait ainsi d'environ – 9 % sur l'ensemble de l'année 2020.

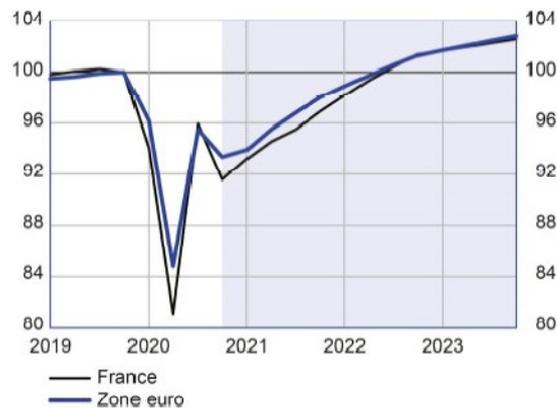
Grâce à l'amortisseur des finances publiques, le pouvoir d'achat des ménages serait en moyenne préservé en 2020 et en 2021 malgré la récession. Le taux d'épargne, après son niveau record de 2020 (22 %), resterait encore élevé en 2021. De son côté, l'investissement des entreprises, après une forte chute en 2020 (– 10 %), rebondirait nettement en 2021.

Même si l'ampleur des dispositifs d'activité partielle a permis de limiter à court terme la détérioration du marché du travail, celle-ci interviendrait, avec retard, sur les trimestres à venir et le taux de chômage atteindrait un pic proche de 11 % au premier semestre 2021. Mais il refluerait ensuite vers 9 % à fin 2022.

Après s'être progressivement affaiblie depuis le début de l'année, l'inflation totale (IPCH) s'établirait, en moyenne annuelle, à 0,5 % en 2020. L'inflation se redresserait ensuite très progressivement pour se situer légèrement au-dessus de 1 % en fin d'année 2023. »

Graphique 4 : Niveau de PIB réel en France et en zone euro

(base 100 = T4 2019)



Principales caractéristiques des scénarios favorable et sévère

	Scénario favorable				Scénario sévère			
	2020	2021	2022	2023	2020	2021	2022	2023
PIB (moyenne annuelle, en %) ^{a)}	-9	7	5	2	-9	-1	4	4
IPCH (moyenne annuelle, en %)	0,5	0,5	1,0	1,2	0,5	-0,5	-0,5	0,0
Taux de chômage ^{b)}	8,5	10,2	8,7	6,3	8,5	11,7	11,9	11,3

a) Données arrondies à l'unité.

b) Au sens B/T, France entière, % population active.

Source : Projections Banque de France.

Ces tendances restent à pondérer en raison de l'évolution constante de la situation. A titre d'exemple, l'inflation calculée de novembre à novembre se situerait plutôt à +0,2 % sur une année ce qui génère parfois quelques discours sur un risque déflationniste. Le premier tableau ci-après montre la fluctuation significative des prévisions sur un temps très court. Il est extrait de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale sur la loi de finances rectificative. Elle fait ici preuve d'une grande transparence car ces éléments montrent que les prévisions retenues pour 2021 sont devenues très optimistes en quelques mois... alors qu'en septembre, elles l'étaient modérément.

PRÉVISIONS DE CROISSANCE EN VOLUME DU PIB POUR LA FRANCE

(en % d'évolution annuelle)

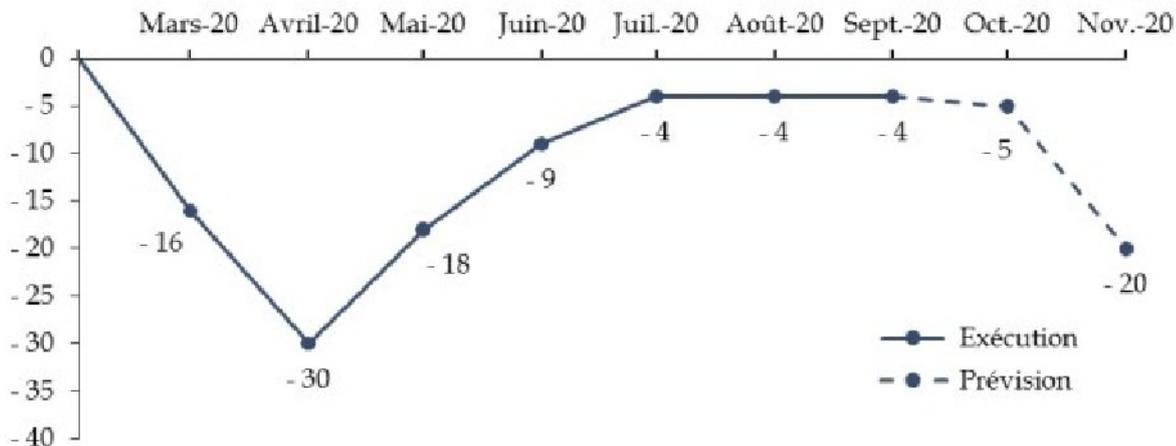
Institutions	2020	2021
Gouvernement – projet de loi de finances pour 2021	- 10	+ 8
Gouvernement – présent projet de loi de finances rectificative	- 11	-
Insee – Point de conjoncture, octobre 2020	- 9	-
Banque de France – Prévisions économiques, septembre 2020	- 8,7	+ 7
OFCE – Perspectives économiques 2020-2021, octobre 2020	- 9	+ 7
Fonds monétaire international (FMI) – Perspectives de l'économie mondiale, octobre 2020	- 9,8	+ 6
Commission européenne – Prévisions économiques d'automne, novembre 2020	- 9,4	+ 5,8

Source : commission des finances.

Cet écart est traduit plus crument par la Commission des finances du Sénat qui présente l'écart d'activité par rapport à l'année initialement prévue. Ce graphique montre l'importance dans les prévisions du décroché de fin d'année.

Scénario de PIB mensuelisé du Gouvernement

(écart au niveau d'activité d'avant-crise, en pourcentage)

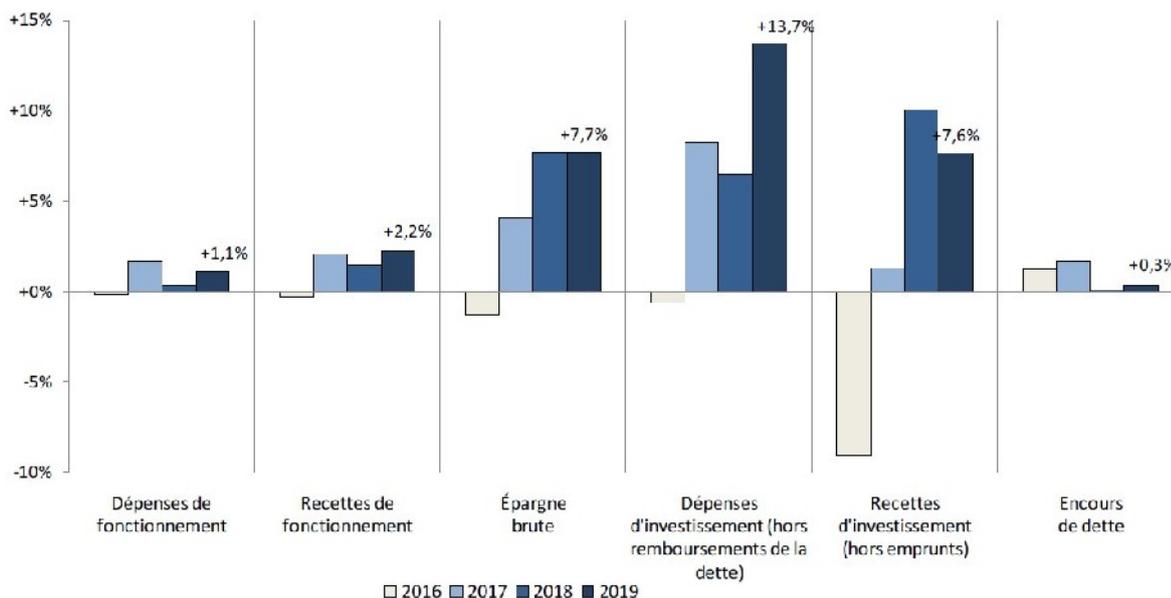


Source : commission des finances du Sénat (d'après : Agnès Bénassy-Quéré, « Confinement-reconfinement », 4 novembre 2020)

Les finances des collectivités locales 2019 : le secteur communal

Source : Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales : Les finances des collectivités locales en 2020, Publication de juillet 2020,

GRAPHIQUE 1 TAUX DE CROISSANCE ANNUELS DES PRINCIPAUX AGREGATS COMPTABLES DES COMMUNES ET DE LEURS GROUPEMENTS A FISCALITE PROPRE



Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

« Les dépenses de fonctionnement

- En 2019, les dépenses de fonctionnement des collectivités du secteur communal ont augmenté de + 1,1 %. Les communes ont dépensé 70 Md€ en section de fonctionnement. C'est quasiment le même montant qu'en 2014, au début de la mandature municipale,

- Les frais de personnel représentent la première composante des dépenses du bloc communal (33 %) et ce sont les seules dépenses qui ont augmenté de façon relativement régulière depuis 2014 dans le budget de fonctionnement. La progression est de + 1,7 % en moyenne annuelle ; elle intègre les revalorisations de point d'indice et le protocole relatif aux parcours professionnels, carrières et rémunérations (PPCR).

- Les achats et charges externes (fournitures, achats de prestations de services, charges locatives, entretien de la voirie et des matériels, etc.) représentent 25 % des dépenses de fonctionnement des collectivités du bloc communal. Plus les collectivités sont grandes, plus leurs dépenses d'achats et charges externes ont baissé au début du mandat. Ainsi, la baisse des achats et charges externes en début de mandat s'observe surtout pour les plus grandes communes et pour les groupements de plus de 100 000 habitants. Là encore, l'influence des recettes non fiscales peut fournir des éléments d'explication : la baisse des concours attribués aux groupements à fiscalité propre de moins de 100 000 habitants s'interrompt en 2017 ; la contrainte qui pèse sur leurs dépenses était donc moins forte.

Les recettes de fonctionnement

- Pour financer leur fonctionnement, les collectivités du secteur communal s'appuient surtout sur la fiscalité. Elle représente les deux tiers des recettes de fonctionnement des communes. La taxe sur le foncier bâti est le principal élément de la fiscalité des communes (elle représente 40 % de leurs recettes fiscales, contre 35 % pour la taxe d'habitation, qui est progressivement supprimée).

- Les concours de l'État, dont la dotation globale de fonctionnement est l'élément principal, ont baissé au début de la dernière mandature pour contribuer au redressement des finances publiques. Depuis 2018, l'enveloppe de ces concours ne diminue plus ; seules des variations individuelles peuvent apparaître, en fonction d'indicateurs utilisés dans les répartitions ou de la situation de la collectivité vis-à-vis des mécanismes de péréquation. Les concours de l'État représentaient 17 % des recettes des communes en 2019, contre 23 % au début de la mandature.

L'investissement

- L'investissement des communes et de leurs groupements suit habituellement un cycle qui est influencé par les échéances électorales. Ceci s'explique par la mise en place des nouvelles équipes et le temps nécessaire pour la définition de nouveaux projets ; les projets arrivent ensuite à maturité et les programmes d'investissements doivent être achevés en fin de mandat afin de défendre le bilan en vue des élections à venir. L'année de l'élection qui achève le cycle électoral est habituellement celle où le cycle se retourne et où la progression des dépenses faiblit ou même s'inverse. L'arrêt de l'activité ordonné à la suite de la pandémie liée au coronavirus va donc accentuer en 2020 un mouvement de baisse de l'investissement, que l'on aurait probablement observé même sans cela à ce stade du cycle électoral.

- L'accélération des dépenses d'investissement en fin de cycle électoral a rendu nécessaire l'accroissement du recours à l'emprunt : + 16,3 % en 2019 pour les collectivités du bloc communal. Toutefois, le stock de dette est stabilisé pour la deuxième année consécutive (+ 0,3 % en 2019, après + 0,0 %). Cette stabilisation du stock de dette, jointe à l'augmentation de l'épargne brute continue d'améliorer la capacité de désendettement des communes et de leurs groupements.

- Cette amélioration de l'indicateur moyen du désendettement masque des situations qui restent délicates pour un certain nombre de collectivités du secteur communal. Ainsi, 19,5 % des communes ont encore une capacité de désendettement supérieure à 8 ans, dont 12,5 % supérieure à 12 ans. Les communes très en

difficulté (plus de 12 années pour rembourser la dette grâce à la seule épargne), sont plutôt les petites communes (moins de 500 habitants) et aussi les grandes villes, entre 20 000 et 100 000 habitants. »

Loi de Finances 2021

Source : Dossier de presse du PLF 2021 publié par le Ministère de l'économie et des finances et Dossier PLF 2021 : un budget de relance à l'heure du Covid-19 de La Gazette des communes

Dans le contexte de crise actuel, la loi de finances s'axe sur la « Relance » financé à hauteur de 100 Md€ sur 2 ans. Deux ambitions sont déclinées :

« -assurer, grâce au Plan France Relance, le retour au niveau d'activité d'avant-crise d'ici à 2022, 42 Md€ doivent être dépensés d'ici à la fin de l'année 2021,

-financer des investissements pour innover, moderniser et transformer le modèle économique et social rendu plus compétitif et durable ».

La notion de budget « vert » apparait par un soutien de 30 Md€ d'investissements pour la transition écologique :

« -la rénovation énergétique des bâtiments publics et privés ;

-la décarbonation de l'industrie ;

-la transition agro-écologique de notre système agricole et alimentaire ;

-le développement de la filière hydrogène vert, de l'économie circulaire, de la mobilité verte et du développement des infrastructures adaptées. »

Par ailleurs, il est demandé un « pilotage responsable des finances publiques » passant notamment par « la stabilisation de l'emploi public, la recherche d'efficacité de la dépense, la rebudgétisation de certaines dépenses pour accroître la lisibilité des moyens publics et la transformation de l'action publique ».

Focus sur les dispositions impactant les collectivités territoriales

Les « contrats de Cahors » ont été suspendus en mars 2020, dans le contexte de crise Covid. L'Etat indique dans le Projet de Loi de Finances que « la reprise de la démarche contractuelle doit être envisagée, afin d'associer les collectivités à la relance et à la maîtrise nécessaire des dépenses publiques. » Une pérennisation est même annoncée, afin de contribuer à la relance de l'investissement, qui a diminué en 2020. Toutefois, le scénario de la loi de programmation des finances publiques est complètement obsolète et la nature même de la contractualisation serait d'un autre ordre.

Fiscalité :

« - La réduction de 10 milliards d'euros la fiscalité économique locale, « impôts de production » est annoncée à partir du 1er janvier 2021, pour rendre la France plus attractive et redresser la compétitivité. Avec la suppression de la CVAE des régions pour 7,25 milliards et la réduction de moitié la CFE (-1,75 milliard) et la TFPB (- 1,54 milliard) payée par les entreprises industrielles.

-Les communes et EPCI bénéficient d'une compensation dynamique et territorialisée de l'allègement de la fiscalité (CFE et TFPB) sur les établissements industriels, via un nouveau prélèvement sur les recettes de l'Etat, à hauteur de 3,3 Md€.

- La suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales a été confirmée. Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation est définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale.

- La taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) devrait perdre son caractère local. Le PLF prévoit que cette taxe remonte intégralement au niveau national pour être reversée par quote-part aux bénéficiaires locaux.

Dotations :

- Le gouvernement ne baissera pas les concours financiers de l'Etat aux collectivités pour la quatrième année consécutive. Ils seront en légère augmentation de 1,2 milliard d'euros, pour atteindre 50,3 milliards d'euros.

- Des crédits seront provisionnés pour alimenter le « filet de sécurité » sur les recettes fiscales du bloc communal et des collectivités d'outre-mer institué dans le budget rectificatif 3, le FCTVA progressera de 0,55 milliard d'euros, et les crédits de paiement sur les dotations d'investissement augmenteront de 0,15 milliard d'euros.

- Pour soutenir l'investissement local, les collectivités bénéficieront de 4 milliards d'euros en 2021 dont un milliard d'euros (Plan de relance) de crédits dédiés à la rénovation thermique des bâtiments communaux et départementaux, après avoir obtenu, cette année, un milliard d'euros d'autorisation d'engagement supplémentaire de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL).

Le Parlement a rajouté *in extremis* la prolongation de la clause de sauvegarde des finances locales. La loi de finances rectificative n°3 de 2020 (LFR 3) avait mis en place un « filet de sécurité budgétaire » pour les collectivités du bloc communal, les collectivités d'outre-mer et la collectivité de Corse, afin de compenser les pertes de recettes engendrées par la crise sanitaire et économique. Il s'agissait d'un milliard d'euros prévus pour les collectivités de métropole et de 67 millions d'euros pour l'outre-mer. Toutefois, le dispositif coûtera à l'Etat 40 % de moins que prévu comme le montre la loi de finances rectificative n°4... il s'agit donc d'une forme de réallocation des crédits. Toutefois, ce filet de sécurité concerne exclusivement les collectivités en grave difficulté... elle exclut - de fait – les communes *normalement* pénalisées par le COVID à savoir la grande majorité d'entre elles.

- Les montants de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID) et de la dotation politique de la ville (DPV) seront reconduits au niveau de 2020.

- La DGF sera stable en 2021, avec 18,3 milliards d'euros pour le bloc communal et 8,5 pour les départements, soit 26,8 milliards d'euros au total. Cette stabilité globale se fait tout de même au profit des collectivités bénéficiant des dotations de solidarité urbaine et rurale (DSU et DSR) qui augmenteront chacune de 90 millions d'euros, mais aussi des communes d'outre-mer, qui récupèrent 17 millions d'euros au nom d'un rattrapage de traitement par rapport aux collectivités métropolitaines.

- L'automatisation du fonds de compensation de la TVA (FCTVA) sera inscrite. Elle devrait être effective sous trois ans.»

Le Plan de Relance

Dossier La Gazette des Communes

« La circulaire publiée le 4 décembre sur la dotation de 950 M€ pour la rénovation thermique des bâtiments des collectivités rappelle que, en accord avec les conclusions de la convention citoyenne sur le climat, la rénovation énergétique des bâtiments constitue un axe privilégié d'investissement. Une exigence, fixée par la loi ELAN, existe déjà pour la majorité des bâtiments tertiaires (ceux dont la surface dépasse 1000 m²), dont les bâtiments publics, à savoir la diminution de 40% des consommations d'énergie d'ici 2030 (par rapport à 2010), de 50% d'ici 2040 et 60% d'ici 2050.

Cette enveloppe sera exécutée au sein de la mission « Plan de relance » et déléguée aux préfets de région selon les modalités habituelles de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) et de la dotation de soutien à l'investissement des départements (DSID).

En complément de ces 950M€, une troisième enveloppe de 50 millions d'euros sera fléchée sur la rénovation thermique des équipements sportifs structurants (piscines, salles spécialisées et gymnases) des communes et établissements publics de coopération intercommunale, des métropoles, des DOM et des COM. Elle est mise en œuvre par l'Agence nationale du sport et n'est pas exclusive : les équipements sportifs structurants sont aussi éligibles aux deux composantes de l'enveloppe de 950 millions d'€. »

1 – Orientations budgétaires envisagées

La préparation budgétaire 2021 s'inscrit dans les priorités du nouveau mandat débuté en 2020, avec comme contraintes exceptionnelles, les charges liées à la crise sanitaire : à la fois en fonctionnement par de nouvelles charges, mais aussi en investissement au vu des décalages de réalisation d'opérations.

Les objectifs budgétaires du nouveau mandat sont dans la continuité de ceux du précédent mandat. Il s'agit de maintenir une politique ambitieuse d'investissement financée par une gestion budgétaire rigoureuse et raisonnable des deniers publics. Cette ambition passe par la recherche permanente des gisements d'économie ce qui permet de stabiliser la masse salariale et de rationaliser les dépenses courantes. Elle s'accompagne d'une optimisation des financements extérieurs et du patrimoine de la ville

Pour information, les principaux indicateurs de Valence comparés avec la moyenne de la strate pour 2019,

(Chiffres 2019, source *Les comptes des collectivités, impots.gouv.fr*)

En € par habitant	Dépenses de fonct.	Charges de personnel	Recettes de fonct.	Encours de dette
Valence, Population : 64 322 habitants	1 183	535	1 260	1 027
Moyenne de la strate (communes de 50 000 à 100 000 habitants)	1 510	813	1 659	1 368

FOCUS sur l'impact de la crise sanitaire sur les finances locales

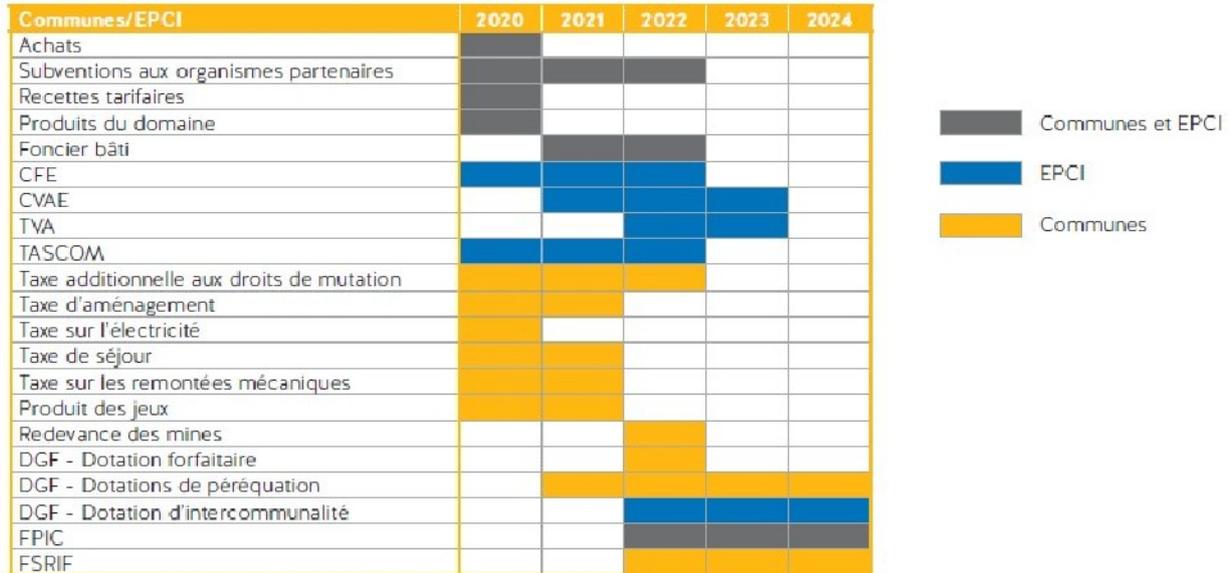
Valence, à l'image des autres collectivités locales, a été impactée financièrement par la crise sanitaire qui a débuté en 2020.

Les effets du COVID sur les finances locales excèdent la seule année 2020. Sur l'an passé, de nouvelles charges ont été assumées par la commune d'une part pour répondre aux besoins de la population avec des services adaptés à la situation, d'autre part pour soutenir un tissu économique fragilisé.

Globalement, France Urbaine, qui représente les grandes villes et communauté de France, coédite avec La Banque Postale un portrait synthétique de la situation des communes urbaines. Cette année, ces travaux présentent un focus assez précis sur les tendances à prendre en considération du fait de la crise du COVID.

Ce tableau ci-après illustre la durabilité des effets sur les collectivités. Il met en évidence que la sortie de crise sera longue. A titre d'exemple, cette étude relève que les perturbations sur les indicateurs de richesse des autres communes auront un effet durable sur l'évolution de la Dotation globale de fonctionnement. Fort heureusement pour Valence, la dynamique de population connue en 2020 permettra d'absorber une partie de ces effets.

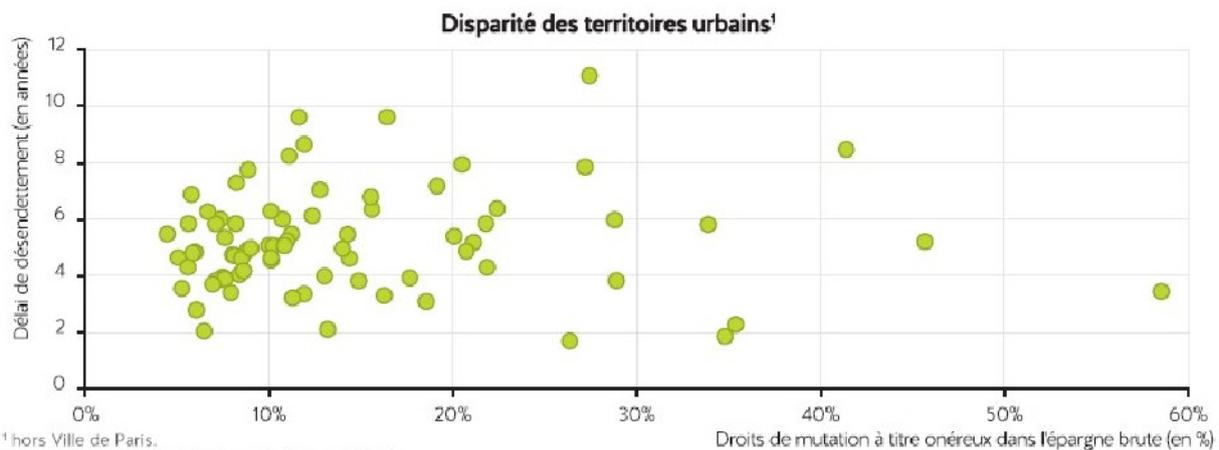
Recettes impactées par la crise par année et niveau de collectivités locales



Source : Accès Territoires « Collectivités locales et COVID-19, de la gestion de crise à la relance économique », La Banque Postale Collectivités Locales, hors-série, juillet 2020

Dans la suite de cette étude, la sensibilité de la situation financière est mesurée notamment au regard du poids de la taxe additionnelle aux droits de mutation. Le graphique ci-après ne positionne pas la ville de Valence en tant que telle puisque les données sont consolidées avec l'agglomération. Cela étant, les données 2019 la situent approximativement à un point central du graphique avec des droits de mutations qui représentent près de 30 % de l'épargne brute et un ratio de capacité de désendettement de l'ordre de 6,5 ans.

Sensibilité à une évolution de la taxe additionnelle aux droits de mutation à titre onéreux



¹ hors Ville de Paris.
 Source : DGFIP 2019, traitement La Banque Postale
 Données consolidées entre budgets principaux et annexes (dont budgets transports le cas échéant) et entre le groupement et les communes membres.

1.1 Evolution prévisionnelles des dépenses et recettes en fonctionnement

1.1.1 Les dépenses de fonctionnement

La contractualisation

La ville de Valence avait signé un « contrat de Cahors » avec l'Etat, limitant l'augmentation de ses dépenses réelles de fonctionnement à +1,2% par an, entre 2018 et 2020. En mars 2020, les contrats ont été suspendus. Cependant, la ville tenait ses engagements indépendamment de la situation sanitaire. Cette tendance favorable s'appuie sur tous les leviers disponibles. Ces trois dernières années, la Municipalité a contenu l'ensemble des charges courantes. Le seul secteur légèrement en progression correspondait aux « autres charges de gestion courante » qui regroupent trois types de charges, principalement : les contingents obligatoires essentiellement liés au SDIS, le financement du CCAS et les subventions aux associations. Pour ce bloc de dépenses, des économies n'ont pas été réalisées.

Situation des dépenses de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation moyenne annuelle 2019/2017
Dépenses de fonctionnement	78 662 820,66 €	73 381 301,16 €	80 527 454,11 €	
011 - Charges à caractère général	16 053 983,25 €	15 518 459,97 €	15 305 117,88 €	-2,36%
012 - Charges de personnel	35 358 037,30 €	35 364 066,58 €	34 706 841,15 €	-0,93%
014 - Atténuations de produits	5 187 222,00 €	5 888 571,59 €	4 171 962,40 €	-10,32%
65 - Autres charges de gestion courante	9 787 035,76 €	9 830 677,89 €	9 820 835,43 €	0,17%
66 - Charges financières	4 919 476,50 €	920 103,60 €	1 110 758,70 €	-52,48%
67 - Charges exceptionnelles	662 179,23 €	1 040 795,63 €	170 898,02 €	-49,20%
68 - Dotations aux amortissements et provisions	- €	- €	875 000,00 €	s.o
Sous-total dépenses réelles	71 967 934,04 €	68 562 675,26 €	66 161 413,58 €	-4,12%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 694 886,62 €	4 818 625,90 €	14 366 040,53 €	*

* **les opérations d'ordre budgétaires** correspondent à des jeux d'écritures sans flux financiers réels et doivent par conséquent toujours être équilibrées en dépenses et en recettes. Celles qui se traduisent par une dépense de fonctionnement et une recette d'investissement contribuent à dégager un autofinancement. Celles qui se traduisent par une recette de fonctionnement et une dépense d'investissement ont pour effet de réduire l'autofinancement. Le solde des opérations d'ordre de transfert entre sections représente l'autofinancement dégagé.

Le chapitre 042, en dépenses de fonctionnement, est un chapitre globalisé permettant de retracer les amortissements ainsi que les provisions pour risques et charges. Ce compte s'équilibre avec le compte 040 en recettes d'investissement et inversement. Une évolution en pourcentage n'est donc pas pertinente.

Détail par chapitre des tendances 2020 et perspectives 2021

	BP 2020	Tendances 2020	Perspectives 2021
011 - Charges à caractère général	15 786 805 €	<p>Le chapitre 011 « charges à caractère général » représente moins d'un quart des dépenses de gestion courante. Elles constituent un levier primordial pour la maîtrise des dépenses.</p> <p>Pour 2020, les efforts se sont poursuivis mais de nouvelles dépenses relatives à la crise sanitaire ont dû être prises en charge. Le niveau 2020 devrait se situer entre 14 M€ et 14,5 M€, en raison de la limitation des dépenses encore connue en fin d'année.</p>	<p>Sur 2021, il serait proposé une augmentation de ce chapitre, entre 16,5 M€ et 16,8 M€ pour faire face aux dépenses liées à la crise sanitaire dans la mesure où les dépenses spécifiquement liées à la protection des usagers et des agents doivent être maintenues. Par ailleurs, l'évolution à la hausse des taxes foncières à régler par la Ville ainsi que la prise en charge du loyer du bâtiment Brel et de l'office du commerce font projeter une augmentation de ce chapitre.</p> <p>Enfin, une part des dépenses de fonctionnement évolue spontanément. C'est le cas des dépenses d'énergie et d'assurances. Leur dynamisme élevé ne pourra être pleinement absorbé par la modération des dépenses sur les autres postes.</p>
012 - Charges de personnel	35 707 063 €	<p>Ce chapitre connaît une réalisation proche des 97% sur 2020.</p>	<p>Il est proposé une augmentation maîtrisée (+1%) de l'enveloppe allouée en 2020, notamment pour prendre en compte le glissement vieillissement technicité et le Parcours professionnels, carrières et rémunérations.</p> <p>Le montant proposé devrait se situer entre 36 M € et 36,2 M €.</p>
65 - Autres charges de gestion courante	10 033 280 €	<p>Les crédits de ce chapitre regroupent les indemnités des élus, les pertes sur créances, les participations obligatoires (le SDIS), les subventions aux organismes publics (dont le CCAS) et les subventions aux personnes privées physiques ou morales. Il connaît une réalisation proche des 100% sur 2020.</p>	<p>Comme voté lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020, en raison de l'impact de la crise sanitaire sur les finances de la Ville, les associations qui ont connu un soutien de la Ville sans baisse lors du précédent mandat prennent leur part au financement de la situation exceptionnelle à laquelle la commune fait face. Evidemment, les associations les plus en difficulté seront regardées avec la bienveillance qu'elles méritent.</p> <p>Pour le contingent incendie, le montant a été stabilisé par le Département jusqu'en 2021.</p> <p>La prévision 2021 se situe, pour ce chapitre, entre 9,9 M€ et 10 M€.</p>
014 - Atténuations de produits	4 213 000 €	<p>Il s'agit de l'attribution de compensation négative, qui vient en compensation notamment des charges de personnel des services communs et des charges relatives aux compétences transférées à l'Agglo (ex : entretien des bâtiments ou des espaces publics)</p>	<p>Depuis 2020, une partie de cette attribution est minorée par un versement à l'Agglo en investissement.</p> <p>Sur 2021, la prévision se situe à 3,6 M€.</p>

66 - Charges financières	1 382 000 €	La Ville continue de profiter des taux d'intérêt faibles sur les nouveaux emprunts souscrits.	Les charges financières devraient être d'un niveau stable par rapport à 2020. A cela s'ajoute le financement des frais liés aux derniers SWAP existants dans les encours. Pour 2021, la prévision se situe aux alentours de 1M€.
67 - Charges exceptionnelles	154 700 €	Elles concernent notamment les annulations des titres de recettes sur les exercices antérieurs et des charges exceptionnelles, comme sur les exercices précédents, pour faire face à d'éventuelles dépenses sur ce chapitre.	Une somme équivalente devrait être reconduite sur 2021.
68 – Dotations aux provisions	0 €	Absence de risques sur 2020, pas de dotations rajoutées au budget supplémentaire.	Il ne devrait pas être prévu de dotations aux provisions sur 2021 car aucun risque nouveau n'est connu à ce stade de la préparation budgétaire.
022 – Dépenses imprévues	150 000 €	Cette somme peut être utilisée au besoin par d'autres chapitres, en cours d'année.	La même somme devrait être proposée au BP 2021.
Sous total dépenses réelles BP 2020	67 426 848 €		
023 - Virement à la section d'investissement	1 502 812 €	Il s'agit d'une opération sans exécution. Cette somme permet de financer les opérations d'investissement.	
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 612 520 €	Ce chapitre regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes d'ordre de section à section (amortissements, reprises de quote-part de subventions d'équipement au compte de résultat, ...) à l'exclusion du virement à la section d'investissement (023).	Le niveau dépend étroitement du plan d'amortissement issu de l'actif de la collectivité. Il devrait se situer entre 3,6 M€ et 3,7 M€ pour 2021.
Total dépenses de fonctionnement BP 2020	72 542 180 €		

1.1.2 Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement couvrent le coût des services publics. Une fois ces dépenses prises en charge, le reliquat sert à financer prioritairement l'annuité de dette. Une fois cette dépense obligatoire réalisée, il reste l'épargne nette qui finance notamment les dépenses d'investissement.

Les tendances pour 2021 sont :

- une stabilisation de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des communes,

- la suppression totale et définitive de la taxe d'habitation sur les résidences principales commise par la Loi de Finances 2021. Pour 80 % des foyers fiscaux, la taxe d'habitation est définitivement supprimée en 2020, après avoir été allégée de 30 % en 2018 puis de 65 % en 2019. Pour les 20 % des ménages restants, l'allègement sera de 30 % en 2021, puis de 65 % en 2022. En 2023, plus aucun foyer ne paiera de taxe d'habitation sur sa résidence principale. Cette perte sera compensée par le reversement de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti corrigée. Il s'agit d'une perte de dynamique : en effet, ce reversement ne se basera pas sur l'évolution du nombre d'habitants, a *contrario* de la taxe d'habitation...
- les versements de FCTVA relatifs aux travaux d'entretien de la voirie et des bâtiments publics, opérés sur la section de fonctionnement.

Situation des recettes de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation moyenne annuelle 2019/2017
Recettes de fonctionnement	81 169 759,62 €	77 817 857,45 €	85 492 291,87 €	
013 – Atténuations de charges	355 228,61 €	284 689,92 €	284 564,25 €	-10,50%
70 – Produits des services, du domaine et ventes diverses	7 054 867,74 €	7 508 097,77 €	5 382 749,71 €	-12,65%
73 – Impôts et taxes	48 313 197,96 €	48 702 308,47 €	50 110 515,51 €	1,84%
74 – Dotations, subventions et participations	17 241 101,11 €	17 970 394,77 €	18 398 798,99 €	3,30%
75 – Autres produits de gestion courante	985 804,01 €	1 203 726,46 €	714 312,23 €	-14,88%
76 – Produits financiers	27 697,00 €	8 689,91 €	22 085,59 €	-10,70%
77 – Produits exceptionnels	2 966 602,50 €	569 028,72 €	7 858 702,59 €	62,76%
78 – Reprises sur provisions	- €	1 444 246,92 €	- €	
Sous-total recettes réelles	76 944 498,93 €	77 691 182,94 €	82 771 728,87 €	3,72%
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 225 260,69 €	126 674,51 €	2 720 563,00 €	

Détail par chapitre des tendances 2020 et perspectives 2021

	BP 2020	Tendances 2020	Perspectives 2021
013 - Atténuations de charges	57 500 €	Ce chapitre contient notamment les remboursements de l'Assurance Maladie.	Pour 2021, la proposition budgétaire devrait être d'environ 200 000 €.
70- Produits des services	4 061 054 €	Le niveau de recettes se stabilise après le transfert de la compétence Eau au 1 ^{er} janvier 2020. CA projeté 2020 : 3,5M€ en raison des baisses des recettes scolaires liées au confinement	Ce chapitre devrait projeter un niveau équivalent au BP 2020.

73- Impôts et charges	49 663 000 €	<p>Les effets de la crise sanitaire sur les droits de mutations (DMTO) s'avèrent moins importants que prévus sur l'exercice 2020. La conséquence sera probablement une absence de croissance de cette ressource alors que les prix de l'immobilier continuent de croître.</p> <p>Le résultat final du chapitre devrait se situer à environ 50 M€.</p>	<p>Au stade du budget primitif, un niveau de DMTO à hauteur de ceux perçus en 2017 sera projeté (2,6M€), ainsi qu'une augmentation des recettes liées à la taxe d'habitation et aux taxes foncières (+3M€). En dehors de l'augmentation de l'ordre de +1% envisagée, il s'agit d'un effet de « vase communicant » : l'augmentation est essentiellement liée à la réforme de la taxe d'habitation. La compensation versée auparavant au chapitre 74 est intégrée aux mesures compensatoires dans le transfert de la part départementale de la taxe sur le foncier bâti. Cette hausse correspond bien à des effets mécaniques car les taux de taxe foncière seront proposés à un niveau identique de celui de 2020 après incorporation des effets de la réforme de la taxe d'habitation.</p> <p>Estimation 2021 : entre 52,5 M€ et 53 M€.</p>
74- Dotations et participations	17 810 593 €	<p>Ce chapitre contient à la fois les dotations de l'Etat, présentées dans un tableau <i>en infra</i>, mais aussi la compensation au titre des exonérations de taxes et les subventions versées par des financeurs extérieurs. Le résultat devrait être proche de 18M€</p>	<p>La DGF devrait se stabiliser mais le chapitre 74 connaîtra une baisse d'environ 3M€ comme annoncé ci-dessus : basculement du versement de la compensation de la taxe au chapitre 73.</p> <p>Estimation 2021 : entre 15,4 M€ et 15,6 M€.</p>
75- Autres produits de fonctionnement courant	663 783 €	<p>Ce chapitre enregistre toutes les recettes liées à l'utilisation des bâtiments communaux, qu'il s'agisse des loyers perçus ou bien des charges locatives facturées aux occupants.</p> <p>CA projeté 2020 : 700 k€</p>	<p>Le niveau est ajusté des évolutions liées aux baux : suite à la sortie de locataires et à la vente d'un bâtiment zone des Auréats qui était auparavant mis en location, ces recettes devraient diminuer en 2021.</p> <p>Estimation 2021 : entre 400 k€ et 450 k€.</p>
76 – Produits financiers	15 000 €	<p>Les produits financiers regroupent notamment les dividendes des actions détenues auprès de la CNR.</p>	<p>Un montant de 10 000 € devrait être inscrit en vertu des montants constatés ces dernières années.</p>
77 – Produits exceptionnels	170 150 €	<p>Ce montant devrait être constaté sur 2020. Au CA 2020, apparaîtront aussi les cessions immobilières sur ce chapitre.</p>	<p>Le niveau de recettes sera ajusté car ce type de produit est difficilement évaluable.</p> <p>Estimation 2021 : entre 125 k€ et 135 k€.</p>
Sous total recettes réelles BP 2020	72 441 080 €		
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	101 100 €		Estimation 2021 : 34 500 €.
Total recettes de fonctionnement BP 2020	72 542 180 €		

- Focus sur les dotations

En €	2013	2017	2018	2019	2020	Estim. 2021
Dotation Forfaitaire	14 486 554	8 778 974	8 793 518	8 791 701	8 891 458	8 900 000
Dotation de Solidarité Urbaine	2 354 734	2 885 238	3 158 542	3 392 010	3 645 994	3 650 000
Dotation Nationale de Péréquation	101 903	211 307	253 568	304 282	365 138	360 000
TOTAL	16 943 191	11 875 519	12 205 628	12 487 993	12 902 590	12 910 000

Au total, les pertes cumulées de DGF entre 2013 et 2020 sont de 26,19 M€.

1.2 Evolution prévisionnelle des dépenses et recettes en investissement

Les orientations budgétaires d'investissement intègrent à la fois les opérations d'investissement pluriannuelles et l'investissement courant.

La particularité de l'investissement en 2021 est liée, à la fois, à la première année du nouveau projet porté sur le mandat 2020-2026 et, à la fois, aux décalages d'opérations 2020 liés à la crise sanitaire.

1.2.1 Les dépenses d'investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation moyenne annuelle 2019/2017
Dépenses d'investissement	34 492 790,18 €	37 314 095,68 €	42 679 103,17 €	
20 - Immobilisations incorporelles	282 180,44 €	527 004,57 €	802 389,80 €	+68,63%
204 - Subventions d'équipement versées	362 750,76 €	738 295,03 €	2 556 177,51 €	+165,46%
21 - Immobilisations corporelles	13 534 837,89 €	13 019 792,51 €	15 321 086,78 €	+6,39%
23 - Immobilisations en cours	1 865 626,39 €	4 813 691,62 €	2 136 716,04 €	+7,02%
27 - Autres immobilisations financières			1 603,00 €	s.o
4581 - Opérations pour compte de tiers	1 421 438,00 €	5 219 209,43 €	2 427 362,77 €	+30,68%
Sous-total dépenses d'équipement	17 466 833,48 €	24 317 993,16 €	23 245 335,90 €	+15,36%
16 - Remboursement capital de la dette	11 878 361,01 €	12 018 577,98 €	12 215 211,31 €	
10 - Dotations, fonds divers et réserves	922 335,00 €	- €	- €	
13 - Régularisation de subventions perçues	- €	198 932,18 €	11 000,00 €	
Sous-total dépenses réelles	30 267 529,49 €	36 535 503,32 €	35 471 547,21 €	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	4 225 260,69 €	126 674,51 €	2 720 563,00 €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	651 917,85 €	4 486 992,96 €	

Détail par chapitre des tendances 2020 et perspectives 2021

	BP 2020	Tendances 2020	Perspectives 2021
20 – Immobilisations incorporelles (études et acquisitions de logiciels)	2 153 000 €	Ces 4 chapitres regroupent un BP 2020 à hauteur de 24 M€. Le montant des dépenses réelles d'investissement devrait atteindre les 15 M€ hors chapitre 45 et reports sur 2021 (opérations engagées en 2020, payées en partie sur 2021).	Les dépenses porteront d'une part sur les opérations décalées du fait de la crise sanitaire, et d'autre part sur le lancement des nouvelles opérations du mandat. Estimation 2021 : entre 27M€ et 28 M€
204 – Subventions d'équipements versées	2 914 848 €		
21- Immobilisations corporelles	16 848 317 €		
23 – Immobilisations en cours	2 013 200 €		
45 – Opérations pour compte de tiers	4 605 390 €	Sur 2020, la majorité des crédits de ce chapitre porte sur les travaux du gymnase Denis Maurin qui sont entièrement refacturés à la Région.	Ce chapitre portera les dernières dépenses du gymnase et les dépenses réalisées pour le compte de l'Agglo dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage. Estimation 2021 : entre 1,4 M€ et 1,6 M€
Sous-total dépenses d'équipement BP 2020	28 534 755 €		
13 - Régularisation de subventions perçues	12 750 €		Aucune dépense n'est prévue pour 2021
16 – Remboursement du capital de la dette	6 049 500 €	En 2020, Avec la sortie des emprunts revolving, qui s'équilibraient en dépense et en recette, le remboursement du capital de la dette devrait être d'environ 6 M€.	Pour 2021, un niveau de 5M€ est envisagé.
Sous-total dépenses réelles d'investissement BP 2020	34 597 005 €		
Opérations d'ordre	601 100 €	L'ensemble des opérations devrait être réalisé sur 2020	Un niveau équivalent devrait être inscrit pour 2021.
Total dépenses d'investissement BP 2020	35 198 105 €		

1.2.2 Les recettes d'investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019	Variation moyenne annuelle 2019/2017
Recettes d'investissement	37 636 973,44 €	35 177 336,56 €	42 479 098,92 €	
10- Dotations, fonds divers et réserves	6 677 393,08 €	5 617 574,74 €	6 214 431,12 €	-3,53%
13- Subventions d'investissement reçues	3 071 387,17 €	3 055 909,33 €	3 827 033,28 €	+11,63%
16- Emprunts et dettes assimilées	19 206 329,39 €	15 549 796,58 €	11 579 431,37 €	-22,35%
20 - Immobilisations incorporelles	- €	82,00 €	- €	
21 - Immobilisations corporelles	- €	5 196,79 €	- €	
23 - Immobilisations en cours	126 963,16 €	231 151,99 €	- €	
27- Autres immobilisations financières	413 463,98 €	- €	- €	
4542 - Opérations pour compte de tiers	- €	27 871,95 €	- €	
4582 - Opérations pour compte de tiers	1 446 550,04 €	5 219 209,43 €	2 005 169,66 €	+17,74%
Sous-total recettes réelles d'investissement	30 942 086,82 €	29 706 792,81 €	23 626 065,43 €	-12,62%
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	6 694 886,62 €	4 818 625,90 €	14 366 040,53 €	
041 - Opérations patrimoniales	- €	651 917,85 €	4 486 992,96 €	

Détail par chapitre des tendances 2020 et perspectives 2021

	BP 2020	Tendances 2020	Perspectives 2021
10- Dotations, fonds divers et réserves	3 100 000 €	Ce chapitre regroupe les produits du FCTVA et de la taxe d'aménagement. Pour 2020, il sera intégralement réalisé. Attention, toutefois, l'appréciation au chapitre intègre l'affectation du résultat voté au budget supplémentaire qui est de l'ordre de 3,6 M€	Ce chapitre sera ajusté d'un niveau de FCTVA prévisionnel déterminé sur la base des dépenses d'investissement projetées pour 2020. Estimation 2021 : entre 3 M€ et 3,5 M€.
13- Subventions d'investissement reçues	4 074 758 €	Il s'agit des subventions perçues de financeurs externes pour les opérations d'investissement : Etat, Région, Département... CA projeté : plus de 4,5 M€ dont 1,7 M€ provenant de la Région pour les travaux des locaux de la police municipale, du parvis de la gare et de la place Manouchian. Ce montant ne prend pas en compte le remboursement du gymnase Denis Maurin apparaissant dans les comptes de tiers (chapitre 45, <i>en infra</i>).	La prévision devrait être de plus de 3M€ au BP, en prenant en compte les acomptes de subventions à percevoir et les nouvelles dans le cadre du PRU2.
16- Emprunts et dettes assimilées	13 587 515 €	Il s'agit de l'emprunt d'équilibre qui n'est jamais totalement réalisé puisque le compte administratif permet la reprise des résultats antérieurs.	Sur 2021, le montant voté correspondra à l'emprunt d'équilibre. L'objectif étant d'emprunter autant qu'on rembourse, soit 5M€, pour stabiliser l'encours de dette.

23 - Immobilisations en cours	100 000 €	Ce chapitre concerne le système des avances des marchés publics.	Le même niveau que 2020 devrait être ouvert en 2021.
45 – Compte de tiers	4 605 390 €	Il s'agit de la refacturation intégrale des travaux du gymnase Denis Maurin à la Région et de la refacturation à l'Agglo des travaux relevant de ses compétences dans le cadre des délégations de maîtrise d'ouvrage	En 2021, le dernier remboursement de la Région pour le gymnase Denis Maurin sera titré. Estimation : 2M€
Sous total recettes réelles d'investissement BP 2020	29 585 773 €		
Opérations d'ordre	5 615 332 €	Ces opérations devraient intégralement être réalisées sur 2020	Estimation 2021 : 7 M€
Total recettes d'investissement BP 2020	35 198 105 €		

FOCUS : Le financement du programme d'investissement

Afin de financer les dépenses d'investissement estimées plusieurs financements seraient mobilisés :

- Le FCTVA et le produit de la taxe d'aménagement, estimation 2021 : 3,3 M€
- Les subventions des financeurs extérieurs (Etat, Région, Département...), notamment celles liées au Plan de Renouvellement Urbain 2, estimation 2021 : 3,3 M€
- La refacturation des dépenses pour compte de tiers : il s'agit notamment de la prise en charge par la Région de l'intégralité des dépenses du gymnase Denis Maurin, estimation 2021 : 2 M€
- Les cessions immobilières, notamment dans le cadre du programme Valence 2020 : estimation 2,9M€
- L'autofinancement estimé sur 2021 : il s'agit du virement de la section de fonctionnement (023) + le solde des amortissements (042 dépenses - 042 recettes), il devrait se stabiliser aux environs de 7 M€ ;
- Et, *in fine*, le recours à l'emprunt : au stade du budget primitif, il s'agit de l'emprunt d'équilibre ; le résultat 2020 fera évoluer ce montant lors du budget supplémentaire 2021.

1.3 Orientations des budgets annexes

1.3.1 Le budget annexe Latour Maubourg

Le conseil municipal du 15 décembre 2010 a créé le Budget Annexe Latour Maubourg dont l'objectif est de redonner une nouvelle vie à l'ancienne caserne militaire de 4,5 ha très proche du centre-ville, située au 70 avenue de Romans. L'opération a notamment permis la réhabilitation des Ecuries Est et Ouest.

Les deux dernières ventes sont en cours (un pavillon et un module). Une fois ces opérations achevées, le budget sera clos. Les loyers seront alors perçus sur le budget général qui incorporera aussi la dette résiduelle du budget annexe.

Rétrospective de la section de fonctionnement

Les dépenses et recettes de fonctionnement constatées relèvent toutes de dépenses et recettes réelles

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses de fonctionnement	71 004,96 €	67 578,35 €	64 337,39 €
011 - Charges à caractère général	- €	705,00 €	- €
65 - Autres charges de gestion courante	1,37 €	- €	- €
66 - Charges financières	71 003,59 €	66 873,35 €	63 737,39 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	600,00 €

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes de fonctionnement	104 518,92 €	106 437,84 €	130 047,30 €
75 - Autres produits de gestion courante	104 518,92 €	106 437,84 €	130 047,30 €

Rétrospective de la section d'investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses d'investissement	217 795,52 €	200 000,00 €	348 889,58 €
20 - Immobilisations incorporelles	- €	- €	8 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €	10 520,18 €
23 - Immobilisations en cours	17 795,52 €	- €	- €
16 - Remboursement capital de la dette	200 000,00 €	200 000,00 €	200 000,00 €
Sous-total des dépenses réelles	217 795,52 €	200 000,00 €	218 520,18 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	130 369,40 €

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes d'investissement	632 698,97 €	118 848,62 €	669 228,89 €
10- Dotations, fonds divers et réserves	200 000,00 €	66 648,62 €	38 859,49 €
16 - Emprunts	- €	- €	500 000,00 €
45 - Opérations pour compte de tiers	432 698,97 €	52 200,00 €	- €
Sous-total des recettes réelles	632 698,97 €	118 848,62 €	538 859,49 €
041 - Opérations patrimoniales	- €	- €	130 369,40 €

Détail par chapitre des tendances 2020 et perspectives 2021

	BP 2020	Tendances 2020	Perspectives 2021
Dépenses de fonctionnement	105 000 €	25 k€ étaient prévus pour les charges d'entretien courant (011) mais ne devraient pas être utilisés totalement, 60 k€ pour les charges financières liées aux emprunts (66) et 20 k€ de virement à la section d'investissement (opération d'ordre).	De nouveaux crédits seront prévus pour des charges d'entretien courant (011) mais à un niveau inférieur aux dernières années. Il sera prévu des crédits pour les charges financières liées aux emprunts (57 000 €). Environ 100 000 € au total.
Recettes de fonctionnement	105 000 €	Les recettes sont fixes et proviennent de la location de modules à Radio France Bleue	La location va perdurer, le même montant que 2020 est attendu.
Dépenses d'investissement	450 277 €	Il s'agit du remboursement du capital de la dette.	Des crédits seront ouverts pour le remboursement du capital de la dette (234 000 €). L'ensemble des dépenses d'investissement, dont les dépenses d'ordre, devrait s'approcher de 450 000 € au total.
Recettes d'investissement	450 277 €	La vente d'un pavillon (230 000 €) et celle d'un module des Ecuries Ouest (300 000 €) ont été réalisées en 2020	Les ventes du dernier pavillon et du dernier module devraient générer des recettes.

1.3.2 Le budget annexe Parkings

Depuis 2019, ce budget comporte l'ensemble des dépenses et recettes relevant de la politique de stationnement.

Il prend en compte les activités suivantes :

- gestion des parkings en surface (avec des barrières),
- stationnement payant en bordure de voirie.

Rétrospective de la section de fonctionnement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses d'exploitation	158 016,45 €	91 682,90 €	615 378,83 €
011 - Charges à caractère général	140 710,48 €	73 435,90 €	144 013,02 €
012 - Charges de personnel	- €	- €	398 886,65 €
014 - Atténuations de produits	- €	- €	828,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	2,97 €	- €	1,25 €
67 - Charges exceptionnelles	- €	- €	49 700,00 €
Sous-total dépenses réelles	140 713,45 €	73 435,90 €	593 428,92 €
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	17 303,00 €	18 247,00 €	21 949,91 €

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes d'exploitation	62 352,15 €	72 541,29 €	1 338 163,14 €
013 – Atténuations de charges	- €	- €	1 475,00 €
70 – Produits des services, du domaine	61 787,15 €	72 541,29 €	54 378,33 €
75 – Autres produits de gestion courante	- €	- €	1 282 309,81 €
77 – Produits exceptionnels	565,00 €	- €	- €

Rétrospective de la section d'investissement

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Dépenses d'investissement	9 454,78 €	89 779,44 €	1 637 349,87 €
21 - Immobilisations corporelles	9 454,78 €	36 828,55 €	19 754,00 €
23 - Immobilisations en cours	- €	52 950,89 €	1 607 325,52 €
Sous-total dépenses réelles	9 454,78 €	89 779,44 €	1 627 079,52 €
041 – Opérations patrimoniales	- €	- €	10 270,35 €

	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes d'investissement	17 303,00 €	18 247,00 €	260 297,26 €
13 – Subventions d'investissement	- €	- €	228 077,00 €
Sous-total recettes réelles	- €	- €	228 077,00 €
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	17 303,00 €	18 247,00 €	21 949,91 €
041 – Opérations patrimoniales	- €	- €	10 270,35 €

Détail par chapitre des tendances 2020 et perspectives 2021

Ce budget se voit appliquer les mêmes éléments de cadrage que le budget principal, à savoir une stabilisation des charges à caractère général et une augmentation maîtrisée des charges de personnel.

	BP 2020	Tendances 2020	Perspectives 2021
Dépenses d'exploitation	1 466 300 €	Sur cette somme, 878 845 € correspondent à des dépenses réelles donc 420 000 € pour les charges de personnel et 392 335 € pour les charges à caractère général. Sur 2020, ces sommes devraient être consommées.	Le budget devrait être similaire à celui de 2020 hormis l'augmentation du poste de charges de personnel, comme annoncé lors de la Décision Modificative de fin 2020.
Recettes d'exploitation	1 466 300 €	Il s'agit principalement de l'encaissement des Forfaits Post Stationnement et des produits des horodateurs. Une baisse conséquente d'un montant minimum de 300 K€ est attendue sur ces recettes pour l'exercice 2020 en raison de la crise sanitaire (gratuité et baisse de fréquentation)	Le même niveau est attendu sur 2021.

Dépenses d'investissement	858 455 €	Il s'agit des travaux d'aménagement de la Place d'Armes du site Latour Maubourg, dont une partie est refacturée à l'Agglo (délégation de maîtrise d'ouvrage pour les réseaux)	Fin des paiements des travaux de réfection de la Place d'Armes, création du parking payant
Recettes d'investissement	855 455 €	La principale recette provient du virement de la section d'exploitation à la section d'investissement. Toutefois, il a été nécessaire d'emprunter 1M€ en 2020	Le solde de la subvention de la Région pour la Place d'Armes sera inscrit ainsi que potentiellement, un emprunt d'équilibre.

2 – Engagements pluriannuels

2.1 Plan Pluriannuel d'Investissement

Sur 2021, un nouveau plan pluriannuel d'investissement (PPI) sera effectif, en année pleine, afin de prendre en compte les priorités du nouveau plan de mandat 2020-2026.

Ce PPI porte à la fois les opérations gérées en autorisations de programme et les dépenses de maintien du patrimoine. Le budget 2021 présentera aussi des crédits de finalisation des autorisations de programme du précédent mandat.

Globalement, ce budget met en pratique la délibération du 14 décembre 2020 qui a autorisé la mise en place d'autorisations de programme d'investissement permettant :

- de prévoir le financement d'opérations prévues sur plusieurs exercices,
- de structurer des enveloppes pluriannuelles en constituant une limite des dépenses autorisées,
- de respecter l'annualité budgétaire, en définissant les Crédits de Paiements (CP) pour l'exercice à venir,
- tout en améliorant le suivi pour l'assemblée : l'ajustement des AP ou CP devant faire l'objet d'un vote du conseil.

En outre, la ville de Valence inscrit ses actions dans une réflexion globale de responsabilité avec des actions responsables en matière environnementale et sociale.

Dépenses proposées en Autorisations de Programme (AP) pour le mandat en cours

	Montant Autorisations de Programme	Crédits de Paiement 2021
Nouvelles AP	85 M€	16 M€
Anciennes AP	7 M€	3 M€
Total AP	92 M€	19 M€

En plus des 92M€ affectés en Autorisations de programme, 12 M€ seront attribués au Programme courant d'investissement, portant le montant total des dépenses d'équipement à 104 M€ pour ce nouveau mandat, en-deçà des 118 M€ dépensés entre 2015 et 2020 mais en cohérence avec les engagements pris et en complément des investissements portés par l'Agglo.

Voici les projets portés sur le nouveau mandat :

1. EMPLOI, COMMERCE & TOURISME : Réhabilitation du plateau piétonnier, Aide financière à la rénovation des façades des particuliers et des commerces du centre-ville...
2. SECURITE & TRANQUILITE PUBLIQUE : Poursuite du déploiement des caméras de vidéo-protection : 30 nouvelles caméras à l'horizon 2026, Matériels et mobiliers de sécurité...
3. MOBILITE, STATIONNEMENT, VOIRIE & PROPLETE : Réaménagement des voiries avec l'intégration des modes piétons et cycles dans la réhabilitation des axes stratégiques, Requalification des entrées de ville, Extension des pistes cyclables en site propre...
4. NATURE EN VILLE & CADRE DE VIE : Plantation de 10 000 arbres d'ici 2026, Lutte contre les ilots de chaleur, Protection renforcée et valorisation écologique des espaces naturels sensibles et remarquables de la ville
5. URBANISME & GRANDS PROJETS : Requalification global et qualitatif de la basse-ville, Finalisation du secteur de Latour Maubourg, Renouveau du secteur Verdun/Dunkerque/SadiCarnot, Révision du PLU
6. LOGEMENT & HABITAT : Lutte contre l'habitat insalubre
7. SANTE ET SOLIDARITE : Aides au secteur privé - installation cabinets médicaux
8. EDUCATION, FAMILLE, ENFANCE, JEUNESSE & ETUDIANTS : Restructuration de l'ilot Ferry, Travaux dans les écoles dont plan de végétalisation des cours d'écoles, Acquisitions de matériels et mobiliers pour les écoles, Travaux dans les MPT...
9. CULTURE, SPORT & EVENEMENTS : Création d'une Cité de l'escalade, Travaux dans les équipements sportifs, culturels et sur le patrimoine historique, Acquisitions de matériels et mobiliers pour les équipements sportifs et culturels, Finalisation du gymnase Denis Maurin.
10. COURANT HORS AXES : Il s'agit des crédits prévus pour le programme courant de l'investissement : le renouvellement des véhicules des services, des travaux sur les bâtiments administratifs et au cimetière, du mobilier... mais également le paiement de l'attribution de compensation d'investissement à l'Agglo.

Les autorisations de programme du précédent mandat

Certaines opérations du PPI sont gérées grâce à la procédure des autorisations de programmes et crédits de paiement (AP/CP) qui permet de mettre en œuvre la pluriannualité des investissements publics en respectant les principes budgétaires.

Les autorisations de programmes correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour un investissement, une opération, un ensemble d'investissements ou d'opérations, dont la réalisation est prévue sur plusieurs années budgétaires.

Les crédits de paiement correspondent à la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées sur un exercice budgétaire. Ils sont obligatoirement déterminés par année budgétaire.

Les autorisations de programme issues du précédent mandat non clôturées à ce jour sont:

1-Installation des caméras vidéo : cette opération a permis de déployer près de 70 nouvelles caméras : la ville est équipée de 158 caméras contre 90 en 2014. D'un montant de 870 000 €, elle devrait être clôturée en 2021 car une nouvelle AP a pris le relai sur cette opération.

2-Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : l'Agenda d'accessibilité programmée prévoit, sur neuf ans (2015-2024), la mise en accessibilité de 147 ERP (Établissement recevant du public) et 38 IOP (Installation ouverte au public). Cette AP de 3 750 000 € devrait être clôturée en 2021 car désormais les travaux d'accessibilité prévus dans chaque opération seront inscrits budgétairement au sein des nouvelles AP thématiques (ex : travaux dans les écoles, travaux dans les équipements sportifs).

3-Embellissement des cœurs de quartier (places) : cette autorisation de programme, créée en 2016, regroupe les travaux sur les places emblématiques de quartier afin de redonner du dynamisme et un cadre de vie agréable aux valentinois. Il s'agit, par exemple, de la place Danton, de la place du Palais, de la place Manouchian... Cette AP de 2 790 000 € aura des crédits de paiement à hauteur de 256 900 € en 2021 et devrait ensuite être clôturée.

4-Gymnase Denis Maurin : ce nouveau gymnase situé quartier Valensolles est entièrement financé par la Région. Sur une surface de 2 400 m², l'équipement accueille une grande salle destinée à la pratique de sports multiples ainsi que 300 places de gradins. Cette AP de 6 900 000 € aura des crédits de paiement à hauteur de 763 918 € en 2021 et devrait ensuite être clôturée.

5-Nouveaux locaux de la police municipale : ils ont été inaugurés en septembre 2019. Le bâtiment permet de renforcer la sécurité en centre-ville, de faciliter l'accueil des usagers et d'accueillir dans un même lieu, la Police Municipale et le Centre de Protection Urbaine. Cette AP de 2 600 000 € devrait être clôturée en 2021.

6-Accompagnement de l'urbanisation du secteur de la Bayot : il s'agit des travaux d'aménagement de ce secteur qui offre un nouvel habitat. L'outil des Projets Urbains Partenariaux (PUP) est utilisé avec les aménageurs privés : des recettes sont perçues pour les travaux portés par la Ville. Cette AP de 5 130 000 € aura des crédits de paiements à hauteur de 300 000 € en 2021, pour le paiement des Décomptes Généraux et Définitifs.

7-Travaux de maintenance de la voirie : cette autorisation de programme regroupe les opérations de rénovation ou de requalification de voiries portées tout au long du précédent mandat comme l'Avenue de la Libération, l'Avenue de Chabeuil, l'axe Parvis de la Gare/Avenue Pierre Sémard, le Chemin de Ronde... Son montant global a été ramené à 8 860 338 € car une nouvelle AP prend le relai sur cette thématique. Crédits de paiement 2021 estimés à 6 000 €.

8-Restructuration de l'îlot Ferry : il s'agit d'un projet global comprenant la restructuration d'équipements publics, la construction de logements et la requalification d'espaces publics. Plusieurs acteurs sont concernés : publics et privés. D'un montant de 4 600 000 €, les crédits de paiement 2021 sont de l'ordre 1 314 800 €.

9-Plan de Renouveau Urbain 2 : des travaux sont entrepris dans les quartiers du Polygone, de Fontbarlettes et du Plan pour la rénovation de l'habitat, la démolition de logements vétustes, l'aménagement

et la restructuration d'espaces et d'équipements publics. L'AP est de 3 950 000 € avec des CP 2021 de 50 000 € pour finaliser les opérations se terminant en 2021. Les autres opérations à venir (écoles, voiries...) seront réparties dans les nouvelles autorisations de programme thématiques (exemple dans l'AP travaux écoles)

10-Plan Local d'Urbanisme : Il s'agit de la révision générale du PLU. D'un montant de 265 000 €, les crédits de paiement 2021 sont de l'ordre de 76 150 €.

11-Parc des Trinitaires : il est un maillon de la trame verte et bleue communale. Les travaux ont pour enjeux de préserver la biodiversité, d'optimiser la gestion forestière, de valoriser les canaux et le patrimoine arboré. Une liaison verte pour les mobilités douces va être créée, la promenade et la pêche favorisées ainsi que les jeux avec la création d'une plaine de jeux libres. Son montant de 138 000 € permet de couvrir les dépenses constatées en 2020. A partir de 2021, les dépenses seront portées par la nouvelle AP Nature en ville.

Les nouvelles autorisations de programme par thématique

Afin de prendre en compte les priorités d'investissement du nouveau mandat, de nouvelles autorisations programmes (AP) ont été créées lors du Conseil Municipal du 14 décembre 2020.

1. Economie, Emploi, Tourisme

AP Réhabilitation du centre-Ville : autorisation de programme de 4 800 000 € pour le mandat, dont 221 000 € de crédits de paiement pour l'exercice 2021. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération	CP 2021	CP ultérieurs
11AP.1LUM	Plan lumière centre ville	20 000 €		20 000 €
11AP.1PVCC	Requalification des places et voies du cœur commerçant	2 500 000 €	151 000 €	2 349 000 €
11AP.1VSEC	Requalification des voies secondaires	70 000 €	70 000 €	- €
11AP.1PPSP	Requalification des principales places du secteur piéton	700 000 €		700 000 €
11AP.1ACUR	Accompagnement des opérations urbaines	1 510 000 €		1 510 000 €
1AP.1REHAC-AP	Total AP Réhabilitation du centre Ville	4 800 000 €	221 000 €	4 579 000 €

2. Sécurité, Tranquillité publique

AP Extension dispositifs de vidéosurveillance : cette AP, créée mi-2020, vient prendre le relai de l'ancienne AP Installation des caméras vidéo, pour le nouveau mandat. Le montant voté de cette Autorisation de Vidéosurveillance a été porté à 1 100 000 € pour prendre en compte le nouveau marché d'extension du dispositif de vidéosurveillance.

Code	Libellé	Montant opération	CP 2021	CP ultérieurs
AP-2020-2AP.1VIDEO	Vidéosurveillance 2020-2022	1 100 000 €	200 000 €	845 000 €

3. Mobilité, stationnement, voirie, propreté

AP Voirie et mobilité : Votée à hauteur de 20 700 000 € pour les dépenses liées à l'entretien, l'aménagement des voiries et le développement de la mobilité pour le mandat dont 4 216 000 € de crédits de paiement pour l'exercice 2021. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération	CP 2021	CP ultérieurs
33AP.1ACES	Mise en accessibilité du domaine public et des transports en commun	395 000 €	70 000 €	325 000 €
33AP.1DP	Adaptation du domaine public pour tiers	480 000 €	80 000 €	400 000 €
33AP.1ENTR	Requalification des entrées de ville et axes structurants	2 100 000 €	210 000 €	1 890 000 €
33AP.1MAIN	Maintenance lourde de voirie	720 000 €	170 000 €	550 000 €
33AP.1OA	Maintenance des ouvrages d'arts	240 000 €	40 000 €	200 000 €
33AP.1PLAC	Requalification des places et coeurs de quartier	600 000 €	30 000 €	570 000 €
33AP.1PRU	Requalification des voiries et places du PRU II	3 640 000 €	1 250 000 €	2 390 000 €
33AP.1RURX	Maintenance des chemins ruraux	290 000 €	50 000 €	240 000 €
33AP.1VELO	Aménagement cycles	240 000 €	45 000 €	195 000 €
33AP.1VIT	Réduction de la vitesse en ville	1 290 000 €	220 000 €	1 070 000 €
33AP.1VOIR	Requalification des voiries	9 410 000 €	1 806 000 €	7 604 000 €
33AP.1ILUM	Illuminations de fin d'année	300 000 €	50 000 €	250 000 €
33AP.1SLT	Gros entretien et renouvellement des feux tricolores	960 000 €	160 000 €	800 000 €
33AP.1ENFRE	Enfouissement des réseaux sous MOA SDED (hors EP)	35 000 €	35 000 €	- €
3AP.1VOIRI-AP	Total AP Voirie et mobilité	20 700 000 €	4 216 000 €	16 484 000 €

AP Matériels et mobiliers espace public : 4 750 000 € sur le mandat dont 1 017 000 € de crédits de paiement sur l'exercice 2021. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération	CP 2021	CP ultérieurs
33AP.2MATE	Renouvellement des matériels espaces verts	673 000 €	107 000 €	566 000 €
33AP.2MATP	Renouvellement des matériels propreté urbaine	2 027 000 €	540 000 €	1 487 000 €
33AP.2MOBE	Acquisition des mobiliers espaces verts	300 000 €	45 000 €	255 000 €
33AP.2MOBP	Acquisition des mobiliers propreté urbaine	400 000 €	100 000 €	300 000 €
33AP.2MOBV	Acquisition des mobiliers voirie signalisation	1 350 000 €	225 000 €	1 125 000 €
3AP.2ACMAT-AP	Total AP Matériels et mobiliers espace public	4 750 000 €	1 017 000 €	3 733 000 €

4. Nature en Ville et Cadre de Vie

AP Espaces Verts et Nature en ville : 14 850 000 € pour les dépenses liées à l'embellissement et l'entretien des espaces verts et naturels de la ville, pour le mandat, dont 2 749 500 € de crédits de paiement pour l'exercice 2021. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant op		
44AP.1ARBR	Plan Arbres et lutte contre les îlots de chaleur urbain	6 850 000 €	1 412 500 €	5 437 500 €
44AP.1CANZ	Maintenance et aménagements des canaux et zones humides	885 000 €	135 000 €	750 000 €
44AP.1EUIC	Ecologie Urbaine et implication citoyenne	350 000 €	30 000 €	320 000 €
44AP.1JEUX	Requalification des aires de jeux	1 610 000 €	100 000 €	1 510 000 €
44AP.1MAIN	Maintenance lourde des espaces verts	1 740 000 €	275 000 €	1 465 000 €
44AP.1PARC	Aménagement et requalification des parcs	1 700 000 €	372 000 €	1 328 000 €
44AP.1PROM	Les parcours de Valence	200 000 €		200 000 €
44AP.1PRU	Requalification des espaces verts du PRU II	475 000 €	100 000 €	375 000 €
44AP.1SQUA	Requalification des squares de proximité	1 040 000 €	325 000 €	715 000 €
4AP.1EVNV-AP	Total AP Espaces Verts et Nature en ville	14 850 000 €	2 749 500 €	12 100 500 €

AP Reconstruction des serres de productions florales : 950 000 € pour les dépenses liées à la reconstruction des serres pour la production de serres florales dont 10 000 € de crédits de paiement pour l'exercice 2021.

Code	Libellé	Montant opération	CP 2021	CP ultérieurs
44AP.2SPFL	Reconstruction des serres de productions florales	950 000 €	10 000 €	940 000 €

5. Urbanisme et grands projets

AP Basse Ville : 3 760 000 € pour les dépenses liées projets urbains de la basse Ville dont 460 000€ de crédits de paiement pour l'exercice 2021. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération	CP 2021	CP ultérieurs
55AP.2ETUR	Etudes Urbaines	60 000 €	60 000 €	- €
55AP.2RRUE	Rénovation des rues	1 690 000 €	390 000 €	1 300 000 €
55AP.2ASCE	Ascenseur basse ville / centre ville	680 000 €	- €	680 000 €
55AP.2TRIC	Aménagement Avenue du Tricastin (Doublement des voies Mistral - Gordy)	830 000 €	10 000 €	820 000 €
55AP.2PNDS	Aménagement du parvis / square entre Notre Dame de Soyons et les halles gourmandes	500 000 €		500 000 €
5AP.2BAVIL-AP	Total AP Basse Ville	3 760 000 €	460 000 €	3 300 000 €

8. Education, famille, enfance, jeunesse, étudiants

AP Travaux écoles : 14 384 000 € pour les travaux et rénovations sur les écoles pour le mandat dont 2 388 000 € de crédits de paiement pour l'exercice 2021. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération	CP 2021	CP ultérieurs
88AP.2PRU	Opérations PRU écoles	5 020 000 €	320 000 €	4 700 000 €
88AP.2ACCE	Accessibilité écoles	2 075 000 €	515 000 €	1 560 000 €
88AP.2GREP	Rénovations et grosses réparations écoles	5 426 500 €	1 140 500 €	4 286 000 €
88AP.2RVCE	Réfection et végétalisation des cours d'écoles	1 462 500 €	332 500 €	1 130 000 €
88AP.2GRCE	Gros entretiens et réparations des cours d'écoles	400 000 €	80 000 €	320 000 €
8AP.2TXECO-AP	Total AP Travaux écoles	14 384 000 €	2 388 000 €	11 996 000 €

AP Travaux bâtiments socioculturels : 3 640 000 € pour le mandat dont 398 500 € de crédits de paiement pour l'exercice 2021. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération	CP 2021	CP ultérieurs
88AP.3PRU	Opérations PRU Bât Socio culturels	2 640 000 €	90 000 €	2 550 000 €
88AP.3ACCE	Accessibilité Bât. Socio culturels	14 000 €	14 000 €	- €
88AP.3GREP	Rénovation et grosses réparations Bât. Socio culturels	986 000 €	294 500 €	691 500 €
8AP.3TXSOC-AP	Total AP Travaux bâtiments socioculturels	3 640 000 €	398 500 €	3 241 500 €

9. Culture, sport, évènements

AP Travaux équipements sportifs : 11 865 200 € sur le mandat dont 3 602 000 € de crédits de paiement pour l'exercice 2021. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération	CP 2021	CP ultérieurs
99AP.1ACCE	Accessibilité équipements sportifs	185 000 €	77 000 €	108 000 €
99AP.1GREP	Rénovation et grosses réparations équipements sportifs	1 995 200 €	770 000 €	1 225 200 €
99AP.1AMEP	Travaux de rénovation et aménagement d'équipements sportifs	3 770 000 €	1 540 000 €	2 230 000 €
99AP.1CESC	Cité de l'Escalade	5 200 000 €	1 000 000 €	4 200 000 €
99AP.1MEND	Palais des Sports Pierre Mendès France	715 000 €	215 000 €	500 000 €
99AP.1PRU	Opérations PRU équipements sportifs	- €		- €
9AP.1TXSPO-AP	Travaux équipements sportifs	11 865 200 €	3 602 000 €	8 263 200 €

AP Travaux bâtiments culturels : 950 000 € pour les travaux et rénovations d'équipements culturels sur le mandat dont 454 625 € de crédits de paiement pour l'exercice 2021. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération	CP 2021	CP ultérieurs
99AP.2ACCE	Accessibilité bâtiments culturels	12 400 €	6 000 €	6 400 €
99AP.2GREP	Rénovation et grosses réparations bâtiments culturels	937 600 €	448 625 €	488 975 €
9AP.2TXCUL-AP	Total AP travaux bâtiments culturels	950 000 €	454 625 €	495 375 €

AP Travaux patrimoine historique : 2 890 000 € pour le mandat dont 750 900 € de crédits de paiement pour l'exercice 2021. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les sous-opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant opération	CP 2021	CP ultérieurs
99AP.3GREP	Rénovation et grosses réparations Patrimoine Historique	2 890 000 €	750 900 €	2 139 100 €
99AP.3ACCE	Accessibilité patrimoine historique	- €	- €	- €
9AP.3TXPAT-AP	Total AP travaux patrimoine historique	2 890 000 €	750 900 €	2 139 100 €

AP Travaux patrimoine Vie associative : 363 000 € pour les travaux et rénovations sur les équipements et espaces de la vie associative pour le mandat dont 47 000 € de crédits de paiement pour l'exercice 2021. Cette autorisation de programme comprend les opérations énumérées dans le tableau ci-dessous. Cette répartition est prévisionnelle et fongible entre les opérations au sein de l'opération.

Code	Libellé	Montant op		
99AP.4GREP	Rénovation et grosses réparations Bâtiments Vie Associative	148 000 €	47 000 €	101 000 €
99AP.4ACVA	Aménagement cours Maison de la Vie Associative	215 000 €	- €	215 000 €
99AP.2ACCE	Accessibilité Bâtiments Vie Associative	- €	- €	- €
9AP.4TXVAS-AP	Total AP travaux Vie Associative	363 000 €	47 000 €	316 000 €

2.3 La pluriannualité des budgets annexes

En ce qui concerne le budget annexe Latour Maubourg, celui-ci n'est plus concerné par des aménagements, donc il n'y a pas d'opération pluriannuelle ni en cours ni projetée.

Le budget annexe Parkings est concerné par l'achèvement des travaux d'aménagement de la Place d'Armes. Cette opération est également gérée avec un mécanisme d'autorisation de programme et crédits de paiement. Le montant de l'AP est 2 800 000 € TTC. Les crédits de paiement 2021 correspondraient à un reliquat d'opération évalué à près de 60 000 €.

3- Gestion de la dette et de la trésorerie

Le financement des collectivités

Ce que révèle l'édition 2020 de l'observatoire de la dette des collectivités locales publié par Finance active :

« -En 2019, les Collectivités ont emprunté 8,3 milliards d'euros, un recours accru par rapport à 2018 où elles n'avaient emprunté que 7 milliards d'euros. Pour une dernière année de mandat électoral souvent synonyme d'investissements plus importants, les Collectivités ont bénéficié de conditions de taux historiquement faibles.

-En 2019, les Collectivités Locales françaises bénéficient d'un taux moyen pour les emprunts nouveaux historiquement le plus bas (0,71%) pour couvrir leurs besoins de financements nouveaux. Cette baisse très significative par rapport à 2018 (1,10%) et 2017 (1,15%) s'explique majoritairement par l'amélioration des taux moyens des emprunts souscrits à taux fixe. Plus de 70% des taux fixes obtenus ont été inférieurs à 1%, contre 12% l'an dernier.

-Les Collectivités couvrent 64,4% de leurs besoins d'emprunt auprès des banques, soit un volume en léger repli par rapport à 2018 du fait d'une progression du financement obligataire. Pour la cinquième année consécutive, La Banque Postale, forte de son partenariat avec la banque publique de développement SFIL, domine le marché des nouveaux financements en se plaçant 1er prêteur bancaire des Collectivités Locales. Elle rassemble ainsi 45,4% des crédits bancaires accordés et est suivie par le Groupe Banque Populaire-Caisse d'Épargne (19,5%) dépassant la Société Générale (15,6%), juste devant le Crédit Agricole dont CA-CIB (14,5%).»

3.1- La dette du budget principal

3.1.1 Synthèse

L'évolution de l'encours de dette du budget principal de la ville de Valence est la suivante :

	BP 2017	CA 2017	BP 2018	CA 2018	BP 2019	CA 2019	BP 2020	CA 2020 projeté
Encours de dette au 31/12 (en k€)	75 959	60 749	75 374	66 492	82 009	66 038	79 505	60 476
Encours €/habitant		933		1 033		1 027		
Moyenne de la strate		1 265		1 375		1 368		

Le budget principal a réalisé un nouvel emprunt en 2020 :

- Un prêt de 4 000 000 € auprès de la Société Générale, pour une durée de 20 ans, basé sur un taux fixe de 1,09 %.

Le capital restant dû au 31 décembre 2020 est estimé à 60,476 M€.

Synthèse de la dette projetée au 31 décembre 2020

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
60 476 198 €	1.51 %	13 ans et 4 mois	7 ans et 1 mois	27

Par nature :

		Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Emprunts	25	52 195 156 €	1.35 %
Revolings non consolidés	2	0 €	0.00 %
Revolings consolidés		8 281 042 €	1.48 %
Dette (hors dérivés)	27	60 476 198 €	1.36 %

Par type de risque :

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	37 925 903,48 €	62.71 %	1.60 %
Variable	5 614 739,36 €	9.28 %	0.73 %
Livret A	16 383 627,30 €	27.09 %	1.19 %
Barrière avec multiplicateur	551 927,39 €	0.91 %	12.66 %
Ensemble des risques	60 476 197,53 €	100.00 %	1.51 %

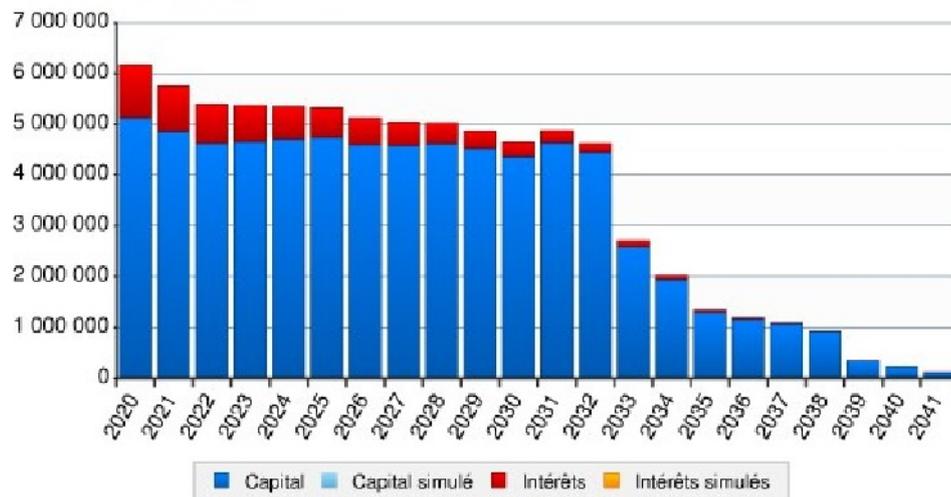


Par prêteur :

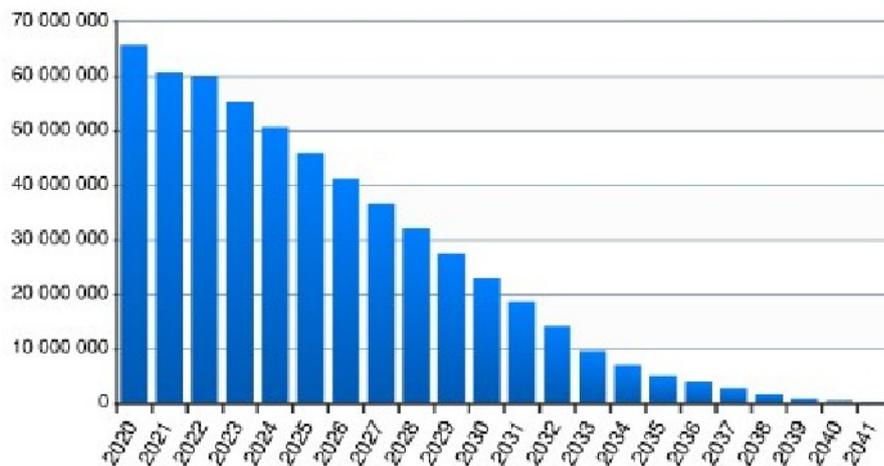
Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	17 658 627,30 €	29.20 %
CAISSE D'EPARGNE	12 867 035,81 €	21.28 %
CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK	11 377 841,83 €	18.81 %
SFIL CAFFIL	9 134 724,69 €	15.10 %
SOCIETE GENERALE	5 650 000,00 €	9.34 %
CREDIT MUTUEL	3 787 967,90 €	6.26 %
Ensemble des prêteurs	60 476 197,53 €	100.00 %

Le profil d'extinction de la dette de la Ville de Valence au 31 décembre 2020 est le suivant:

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



3.1.2 Perspectives 2021

L'objectif fixé pour 2021 est de stabiliser l'emprunt, en prévoyant un recours à l'emprunt équivalent aux montants dépensés dans le cadre du remboursement du capital de la dette, soit 5M€ maximum à contractualiser.

Si cette somme venait à être empruntée et au vu du remboursement du capital de dette prévu sur 2021, le capital restant dû (CRD) au 31 décembre 2021 serait équivalent au CRD du 31 décembre 2020, soit 60,5 M€.

Ce niveau projeté est à distinguer du volume voté lors du budget primitif. En effet, un budget s'équilibre avec un emprunt prévisionnel mais le compte administratif constate le niveau réalisé.

3.2- La dette du budget annexe Latour Maubourg

Ce budget a porté des opérations d'équipements publics conséquents qui n'ont pas eu vocation à provoquer des recettes en dehors des cessions de terrains à l'Etat (euro symbolique) et d'autres cessions à des privés mais qui ne permettent d'équilibrer le budget sans recourir à l'emprunt.

Il n'y a pas eu de nouvel emprunt réalisé sur ce budget en 2020.

Synthèse de la dette projetée au 31 décembre 2020

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
3 426 098 €	1.71 %	14 ans et 8 mois	7 ans et 6 mois	4

Par type de risque

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	1 763 598,31 €	51.48 %	3.11 %
Variable	1 662 500,00 €	48.52 %	0.22 %
Ensemble des risques	3 426 098,31 €	100.00 %	1.71 %

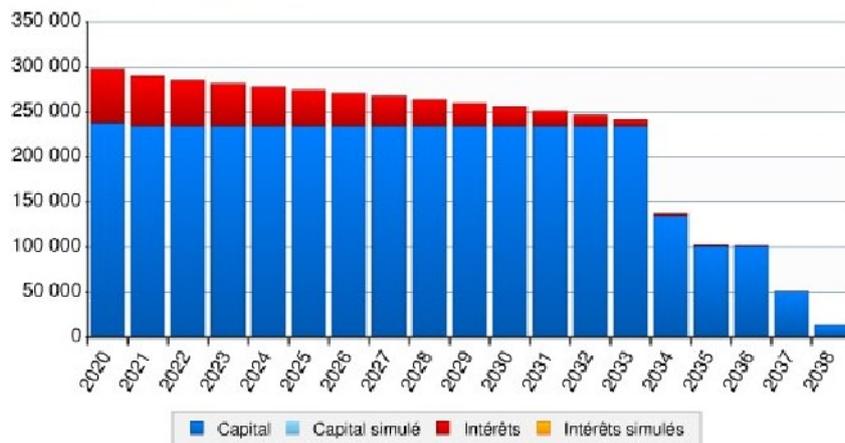


Par prêteur

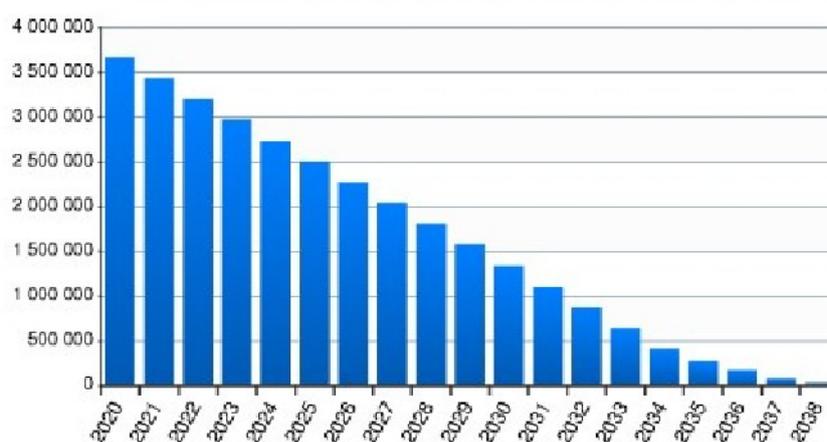
Prêteur	CRD	% du CRD
ARKEA	1 662 500,00 €	48.52 %
SOCIETE GENERALE	1 300 000,00 €	37.94 %
CAISSE D'EPARGNE	463 598,31 €	13.53 %
Ensemble des prêteurs	3 426 098,31 €	100.00 %

Profil d'extinction de la dette au 31 décembre 2020

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



Ce budget étant voué à être clôturé dans les prochaines années, de nouveaux emprunts ne seront pas contractés.

Le capital restant dû au 31 décembre 2021 est estimé à 3,193 M€.

3.3- La dette du budget annexe Parkings

Ce budget n'avait pas de dette. Mais au vu des dépenses en cours pour la création du parking Place d'Armes, le recours à l'emprunt s'est avéré nécessaire en septembre 2020.

Il s'agit d'un prêt de 1M€ contracté auprès de la Caisse d'Épargne pour une durée de 15 ans au taux fixe de 1,05%.

Au 31 décembre 2020, la dette de ce budget se présente ainsi :

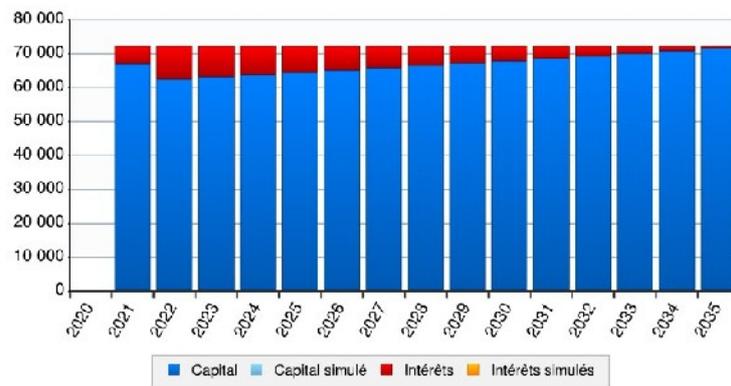
Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx,Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
1 000 000 €	1.05 %	14 ans et 1 mois	7 ans et 7 mois	1

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx,Annuel)
Fixe	1 000 000,00 €	100.00 %	1.05 %
Variable	0,00 €	0.00 %	0.00 %
Ensemble des risques	1 000 000,00 €	100.00 %	1.05 %

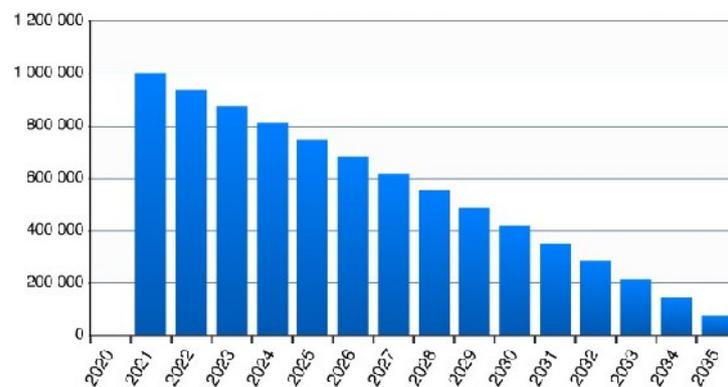


Profil d'extinction de la dette

Flux de remboursement



Évolution du capital restant dû



4 - Indicateurs de gestion

4.1- Les agrégats classiques

Soldes intermédiaires de gestion

En €	CA 2017	CA 2018	CA 2019
Recettes de gestion courante	73 923 200	75 669 217	74 890 941
Dépenses de gestion courante	66 827 278	66 601 776	64 004 757
Excédent Brut de Fonctionnement	7 095 922	9 067 441	10 886 184
Résultat exceptionnel (hors cessions)	-13 057	-751 122	+272 125
Résultat financier	-1 020 780*	-911 414	-1 088 673
Capacité d'autofinancement brute	6 530 086	7 404 905	10 069 636
Remboursement du capital de la dette	5 542 278	6 468 283	8 091 321
Capacité d'autofinancement nette	987 808	936 622	1 978 315

*hors pénalité de sortie du swap

Les grandes tendances sont :

- L'amélioration de l'excédent brut de fonctionnement, en lien avec la maîtrise des dépenses de gestion de la collectivité et une optimisation des recettes.
- L'amélioration de la Capacité d'autofinancement brute grâce à l'amélioration de l'excédent brut de fonctionnement mais également à une maîtrise des charges financières.

Compte tenu du niveau peu significatif et équilibré des budgets annexes, il a été procédé à une consolidation des données.

Le tableau suivant, issu du site de l'OFGL, consolide les résultats de l'ensemble des budgets annexes :

	2017	2018	2019
Recettes de fonctionnement	7,2	6,8	5,1
Dépenses de fonctionnement	4,3	4,9	5,5
Epargne brute	2,9	1,9	-0,3
	2017	2018	2019
Dépenses d'investissement hors remb	2,0	1,6	5,2
Recettes d'investissement hors emprunts	0,4	0,1	0,2
Epargne nette	2,6	1,4	-0,8
Emprunts hors GAD	0,0	3,0	0,5

GAD = gestion active de la dette

4.2- Une nouvelle grille d'évaluation des politiques publiques fondée sur les 17 Objectifs de développement durable de l'ONU

La prise en compte du temps long dans les stratégies de développement du territoire s'avère nécessaire pour éclairer les décisions de l'instant. L'obligation d'annualisation budgétaire à laquelle les collectivités locales sont soumises ne doit pas être un frein à cette responsabilité vis-à-vis des générations futures.

Le monde économique en prend d'ailleurs conscience. De nombreuses entreprises locales, dont les start-up de territoire accompagnées dans le cadre de Territoires d'Innovation de Grande Ambition (TIGA), se préoccupent de leur impact social et environnemental, au-delà de leur performance économique. Au niveau mondial, des grandes entreprises comme Léa Nature, Yves Rocher ou la Maif engagent des certifications non normatives et innovantes qui donnent à lire leurs impacts social et environnemental. Ce nouveau regard qui amène à prendre compte la décision du court terme et les enjeux du long terme a été schématisé au niveau mondial par une méthode dite *Doughnut economy*.



Illustration au niveau mondial de la méthode *Doughnut economy*

Il s'agit de vérifier au fil du temps que l'espace juste et sûr pour se développer prend en compte l'existence d'un plancher social et d'un plafond environnemental. C'est cette méthode qu'il vous est proposé d'intégrer dorénavant dans la lecture au fil de l'eau, année par année, des projets, actions et services présentés dans ce rapport.



Chaque politique ou action du Projet de mandat peut se développer :
 l'enjeu consiste à vérifier ce qu'elle provoque sur le plafond environnemental et sur le plancher social.
 Chaque année, la taille des flèches rouges est mesurée pour identifier si les externalités sont positives ou négatives.
 Le but : créer ou faire progresser les positives et diminuer ou faire cesser les négatives et rendre compte de la progression annuellement.

Cette proposition de nouvelle lecture et de suivi des politiques publiques s'inscrit dans le prolongement des démarches déjà engagées en faveur de la transition écologique : Cit'ergie, TEPOS-TEPCV, PCAET, Agenda 21, stratégie alimentaire 2050, rapport développement durable... Elle s'inspirera de la méthode dite *Doughnut economy* et devra être néanmoins adaptée au contexte communal sur l'année 2021. Ainsi, des indicateurs spécifiques seront créés pour connaître – dès 2022 – de quelle façon et avec quel degré de mise en œuvre et de pertinence ils trouvent une transcription opérationnelle au plus près des besoins et de la réalité quotidienne des Valentinois. L'application de cette méthode invitera nécessairement à un travail collaboratif avec les élus, les services municipaux et les habitants afin d'en faire une méthode fondatrice et partagée pour les 6 prochaines années.

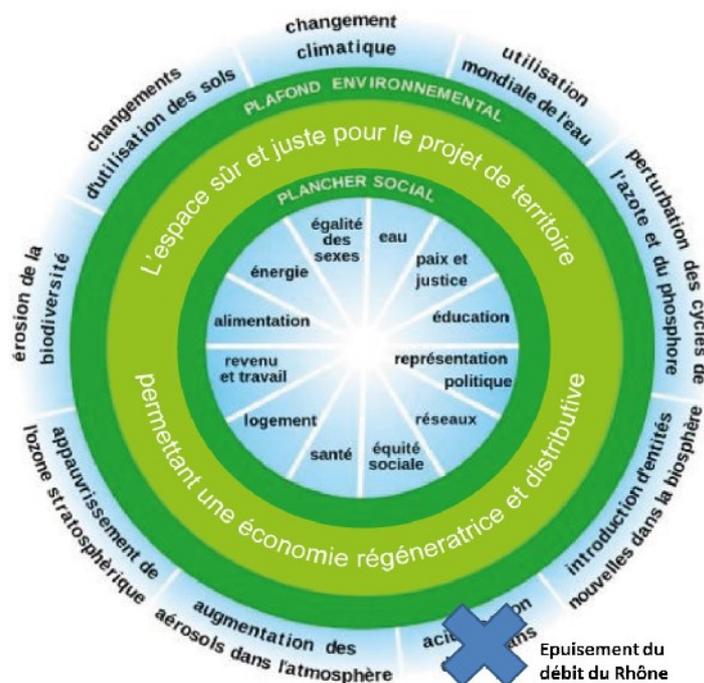


Illustration de l'adaptation d'un objectif mondial « Acidification des océans » en objectif local « Epuisement du débit du Rhône »

Elle adaptera au niveau local les enjeux planétaires essentiels portés par les 17 objectifs de développement durable, afin que la collectivité confirme son engagement dans une démarche de croissance responsable face aux ressources environnementales et juste face aux enjeux sociaux. L'équilibre des actions ou des projets portés par la Ville sera ainsi situé entre un plancher social à consolider et un plafond environnemental à respecter, afin d'en évaluer la progression chaque année. Cette forme de pilotage et de restitution semble inédite pour une collectivité locale et donnera un signe fort de responsabilité sociétale du projet communal, tout comme il donnera un signe fort d'une ville soucieuse de son attractivité environnementale et sociale.

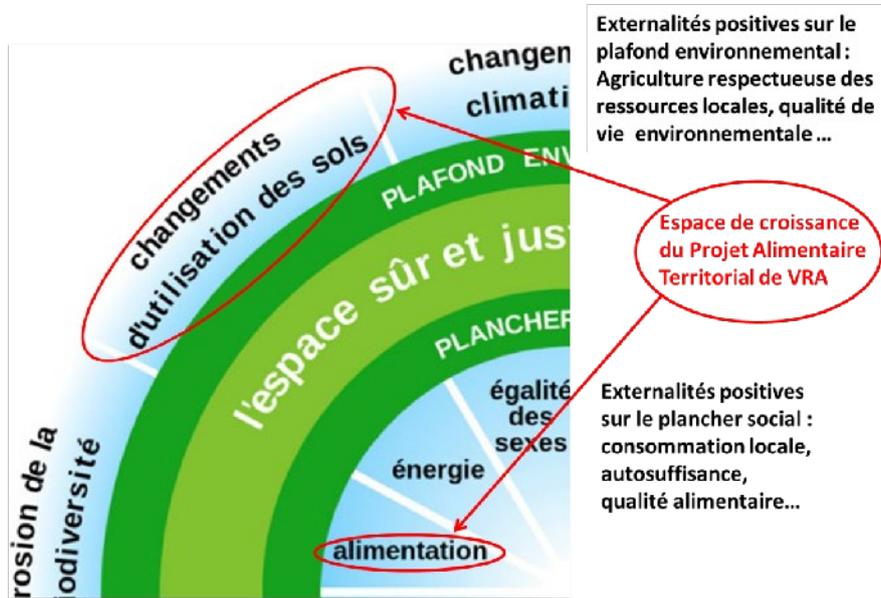


Illustration pour une politique publique du bloc communal

Pour mémoire, la France a adopté depuis 2015, en parallèle de la COP 21 de Paris, un Agenda 2030 qui fixe 17 objectifs de développement durable (ODD) conformément à une nomenclature précédemment préparée par l'ONU. Cette feuille de route vise à répondre aux défis actuels en se fondant sur les trois dimensions du développement durable – environnementale, sociale et économique.



Dans un contexte de raréfaction de l'argent public et de crise sanitaire amplifiant un climat d'incertitude, cette nomenclature doit déboucher sur une nouvelle façon d'appréhender et d'évaluer nos politiques publiques. Valence doit être en mesure de démontrer sa qualité de vie environnementale et sociale dans une lecture innovante de telle façon à initier des partenariats nouveaux ou répondre à des appels à projets en faveur du développement durable. Cette logique partenariale (objectif n°17) est d'ailleurs celle prévue par l'Agenda 2030 à partir de cette année.

Les actions engagées par la Ville dans le cadre du plan de mandat, et s'inscrivant dans une logique durable, pourront trouver un écho dans le projet de territoire de l'Agglomération, fondé sur une transition économique, environnementale et sociale à l'échelle des 54 communes. Le choix d'actions s'intégrant dans des objectifs territoriaux déclinés de ceux définis par l'ONU et validés par la France permettra de mettre en œuvre un référentiel commun de suivi.

5- Gestion des Ressources Humaines

Source : La Gazette des communes, Fonction Publique ce qui change au 1er janvier

Voici les évolutions de la fonction publique à compter du 1^{er} janvier 2021 :

-Le jour de carence est de nouveau suspendu pour les agents publics touchés par la Covid-19, jusqu'au 16 février prochain et sans effet rétroactif,

-Dans le cadre de la poursuite et de l'achèvement des mesures du protocole Parcours Carrières et Rémunérations (PPCR) débuté en 2016, certains agents de catégories A et C bénéficient dès 2021 d'un reclassement indiciaire qui aurait dû intervenir le 1er janvier 2020. Pour mémoire, la mise en œuvre de du PPCR avait été stoppée en 2017,

-L'indemnité compensatrice de la hausse de la contribution sociale généralisée (IC CSG) sera désormais réévaluée annuellement, au 1er janvier de chaque année,

-La garantie individuelle du pouvoir d'achat (Gipa) a été prorogée en 2021,

-Comme dans le secteur privé, les agents bénéficiant de contrats courts, à savoir des CDD d'une durée inférieure ou égale à un an, toucheront désormais une prime de précarité équivalente à 10 % de leur salaire brut,

-Nouvelle procédure pour la promotion interne : à compter du 1^{er} janvier 2021, l'avis de la commission administrative paritaire (CAP) sur les dossiers individuels présentés par les collectivités au titre de la promotion interne, est remplacé par l'application de critères définis au sein des lignes directrices de gestion RH,

-Rapport social unique et base de données sociales : le rapport social unique (RSU) et la base de données sociales (BDS), sur lesquels se reposeront les lignes directrices de gestion RH évoquées, devront être

élaborés afin de disposer dès 2021, d'un tronc commun de données fiables. Chaque année, un RSS rassemblant divers éléments et données, devra être rédigé.

5.1- Structure et évolution prévisionnelle des effectifs

Après d'importantes réorganisations de services engagées à partir de janvier 2016, dans le cadre notamment des mutualisations avec l'agglomération, la collectivité a amorcé une phase de stabilisation des effectifs. Celle-ci s'est opérée avec le double souci de répondre au mieux aux besoins exprimés par les concitoyens d'une part, de s'adapter aux nécessités de service d'autre part. La collectivité évolue ainsi en permanence et dans ce cadre certains services se sont étoffés quand d'autres se sont réorientés.

Pour promouvoir une ville plus sûre, les équipes de la Police Municipale ont été consolidées, une brigade verte a été créée et, pour faire face aux risques majeurs dont le risque sanitaire fait partie, les services concernés ont été confortés. Dans une logique d'optimisation, la fourrière a été externalisée.

Pour une ville plus attractive, l'action en direction du commerce tant sur le plan de la dynamique commerciale que sur le niveau réglementaire a été consolidée : le pôle est devenu service à part entière et l'animation commerciale sera renforcée en 2021 dans le cadre du FISAC (Fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce). Des postes ont également été créés pour la mise en œuvre du plan arbres et du développement d'actions culturelles.

Par ailleurs, la réforme des rythmes scolaires de 2018 (retour à la semaine de 4 jours en septembre 2018) conjuguée aux évolutions d'effectifs d'enfants, continue de générer des conséquences en termes de réorganisation de services au sein de la Direction Enfance Jeunesse.

Comme les années passées, le remplacement non systématique des départs à la retraite ou des contractuels, le développement des compétences et de la polyvalence des agents, l'accompagnement à la mobilité en interne, ou encore la création de passerelles entre collectivités, sont autant de leviers mobilisés par la ville pour maîtriser ses effectifs.

La ville continue le mouvement de déprécarisation en adaptant, au mieux, les temps de poste des agents à temps non complet et en favorisant la mise au stage des agents contractuels.

Si l'année 2020 est largement marquée par la crise sanitaire durant laquelle la ville a maintenu le traitement des agents et a valorisé le travail sur site durant la période de confinement, l'année 2021 sera marquée par la première année complète de la nouvelle mandature.

En 2021, les effectifs seront légèrement réévalués par rapport aux effectifs constatés sur les 9 premiers mois de l'année 2020 et permettront entre autre d'assurer le fonctionnement du nouveau gymnase Denis Maurin.

Enfin, en amont des participations obligatoires des employeurs de la fonction publique territoriale pour les mutuelles prévues pour 2026, la Ville de Valence envisage d'aider ses agents dès 2021 pour leur mutuelle Santé. En cette période de crise sanitaire, la collectivité veut soutenir ses agents dans le financement de leurs mutuelles santé afin qu'ils puissent traverser cette période dans les conditions les plus favorables : le budget envisagé pour cette action s'élèverait à environ 100 000 €.

Effectif payé moyen mensuel constaté en nombre

	Année 2018	Année 2019	Année 2020 (moyenne constatée)	Prévisions 2021
Catégorie A	63	75	83	85
Catégorie B	103	95	98	102
Catégorie C	709	688	670	675
Sans catégorie	4	3	2	3
Sous-total effectif permanent	879	861	853	865
Effectif non permanent	223	227	224	225
TOTAL	1 102	1 098	1 077	1 090

Effectif payé moyen mensuel constaté en ETP

Sur l'année 2020, la moyenne des **effectifs permanents payés** en Equivalent Temps Plein s'établit à 749.7 contre 757.3 sur l'année 2019.

	Année 2018	Année 2019	Année 2020 (moyenne constatée)	Prévisions 2021
Titulaires	664.1	651.4	651.4	655
Non titulaires	104.3	105.9	98.3	105
TOTAL*	768.4	757.3	749.7	760

* Ne concerne que les effectifs permanents payés

En août 2020, la structure des effectifs permanents payés en Equivalent Temps Plein (ETP) se répartit comme suit :

- 652 ETP agents titulaires
- 92.2 ETP agents non titulaires

Le budget primitif 2021 est élaboré sur une hypothèse de légère augmentation des effectifs permanents payés par rapport à 2020.

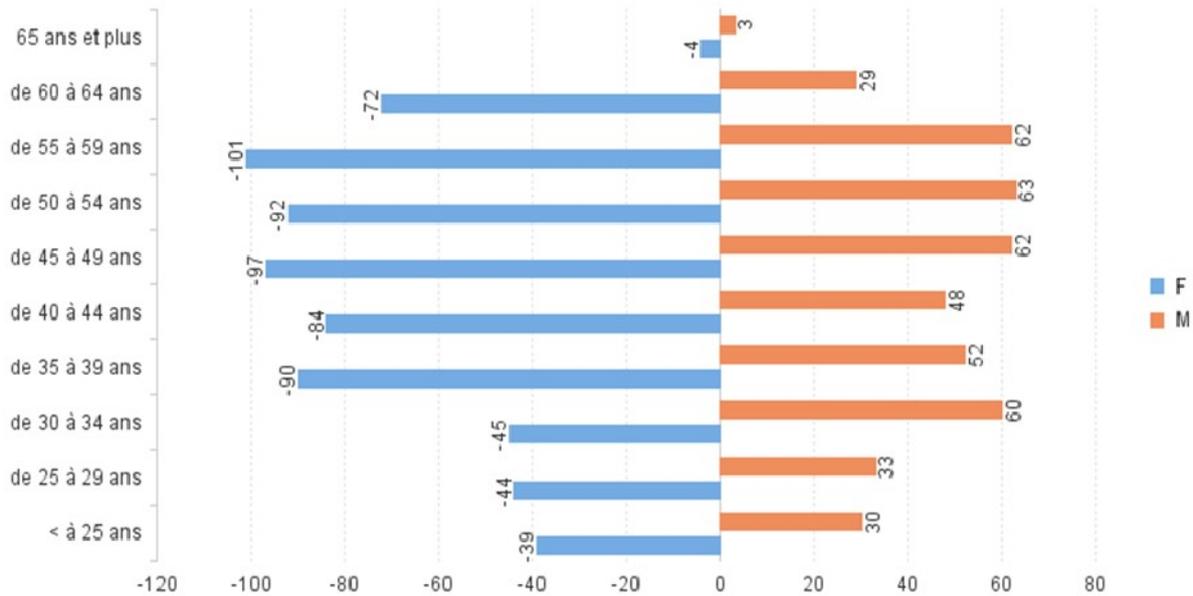
Concernant les effectifs non permanents, le budget 2021 s'appuie sur une hypothèse mensuelle moyenne de 225 agents correspondant également aux effectifs constatés sur les 9 premiers mois de l'année 2020.

L'âge moyen des agents travaillant dans la collectivité est proche de 44.5 ans.

A noter que l'âge moyen des femmes est supérieur de 2 ans par rapport aux hommes.

Plus de 23 % des agents ont 55 ans et plus.

Pyramide des âges



Femmes	668
Hommes	442

5.2- Dépenses de personnel

Il convient d'aborder une vigilance toute particulière sur l'ensemble des postes de dépenses du chapitre 012 dédié aux ressources humaines. Cette vigilance est d'autant plus prégnante qu'un ensemble de mesures principalement réglementaires impactent la masse salariale à la hausse.

En effet, l'année 2021 sera marquée sur le plan réglementaire par

1 - une nouvelle vague de la refonte des grilles indiciaires dans le cadre du « Parcours professionnels, carrières et rémunérations » (PPCR), avec dès janvier 2021 :

- Rééchelonnement indiciaire des cadres d'emplois de catégorie C + Agents de maîtrise
- Rééchelonnement indiciaire des agents de Police Municipale
- Création de nouveaux échelons (au sommet de chaque échelle)

2 - la mise en place du RIFSEEP (régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) sur la filière technique. Pour rappel, il s'agit du nouveau système d'attribution des primes pour les agents de la fonction publique territoriale (FPT) calé sur celui de la Fonction Publique d'Etat. Il réunit et fusionne dans un même régime les nombreuses primes auxquelles les agents peuvent prétendre.

3 - l'instauration d'une prime de fin de contrat d'un montant de 10% des rémunérations brutes versées, pour les contractuels dont le cumul des contrats est inférieur ou égal à 12 mois, pour lutter contre la précarité des agents contractuels. Cette prime ne s'appliquera pas aux renforts pour motif d'accroissement saisonnier d'activité.

S'agissant des effets mécaniques, le budget 2021 bénéficiera pleinement des efforts faits en 2019 sur l'optimisation des effectifs, considérant que l'année 2020 est une année exceptionnelle et non représentative du fait de la crise sanitaire. Il devra néanmoins tenir compte d'une reprise attendue de l'activité par un retour à la normale espérée des activités événementielles et associatives post pandémie. Le budget amortit les effets du temps plus communément appelé l'effet Glissement Vieillesse Technicité (GVT) qui entrainera une augmentation mécanique de la masse salariale d'environ 370 K€.

Enfin, les objectifs annuels du contingent d'heures complémentaires et des heures supplémentaires seront à nouveau adaptés au plus juste pour les adapter aux besoins et nécessités de services.

Les tableaux ci-dessous reprennent l'évolution sur les 3 dernières années de la majorité des rubriques de paie et précisent les orientations 2021 du budget primitif.

Les dépenses de personnel en k€	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BP 2020	constaté sur le 1er semestre 2020	BP 2021
Traitements indiciaires	18 153	18 148	18 730	9 102	18 500
RI / RIFSEEP	2 215	2 222	2 300	1 132	2 300
NBI	299	286	290	141	290
Prime annuelle et PIPCS	1 825	1 827	1 700	1 714	1 900
Charges sociales	9 613	9 494	9 710	4 730	9 700
SFT	289	282	310	140	290
Validation de services	41	42	60	6	40
Indemnités diverses et autres	970	975	1 000	409	1 040
TOTAL	33 405	33 276	34 100	17 374	34 060

En k€	Réalisé 2018	Réalisé 2019	BP 2020	constaté sur le 1er semestre 2020	BP 2021
Heures complémentaires	610	470	530	237	500
Heures supplémentaires	156	181	150	96	180

Les dépenses hors paie s'établiront pour l'année 2021 à 860 K€ et permettront de financer les dépenses d'indemnisation chômage, de mise à disposition de personnel par l'agglomération, de chèque déjeuner, de médecine et médecine de prévention, de la participation au fonds de compensation du supplément familial de traitement ou encore du fonds d'intervention en faveur des personnes handicapées.

L'ensemble de ces dépenses permet d'établir le budget global du chapitre 012 à 35 600 K€ hors refacturation des services communs de l'agglomération à la ville de Valence.

5.3- Temps de travail

Cette année 2021 est l'année du retour réel et obligatoire aux 1 607 heures, imposé par la loi d'août 2019 qui le rend obligatoire pour toutes les collectivités de France et par le rapport de la chambre Régionale des Comptes qui a pointé du doigt le décalage de la ville de Valence.

Concrètement, la journée du Maire et les jours de médailles seront supprimés, ainsi que certaines autorisations spéciales d'absence dont le nombre de jours octroyés était non réglementaire; restent les jours d'ancienneté pour lesquels la collectivité est en discussion avec les représentants syndicaux. Ces mesures seront présentées au comité technique de fin février 2021 pour une mise en œuvre en 2021.

Conclusion

En raison de la crise liée à la COVID-19, la collectivité fait face à un contexte budgétaire contraint et incertain, tant pour ses dépenses que ses recettes.

Afin de mettre en œuvre son plan de mandat dans le respect des engagements pris auprès des Valentinois, la municipalité poursuit les orientations qui avaient déjà guidé son action depuis 2014 et se traduisent par **une gestion responsable de l'argent public**, sans augmenter les taux communaux des impôts locaux.

L'évolution contenue des dépenses générales et l'évolution maîtrisée des dépenses de personnel, alliée à une stabilité de la charge financière répondent ainsi **une volonté continue de maîtriser les dépenses de fonctionnement**.

La recherche constante de financements auprès des partenaires et **la maîtrise de l'endettement** répondent en outre au souci constant de ne pas faire peser les choix politiques sur le pouvoir d'achat des ménages. Dans le même temps, l'adoption d'Autorisations de Programmes (AP) prévoit le cadre budgétaire de la grande majorité des dépenses d'investissement sur ce nouveau mandat. Accompagnées des dépenses annuelles de programme courant et de celles réalisées par le biais de l'Agglomération, elles démontrent **un niveau d'investissement soutenu et ambitieux**, comparable à celui du précédent mandat.

En définitive, ces orientations budgétaires mettent en perspective la volonté affirmée de la municipalité de tenir ses engagements, en actionnant tous les leviers des politiques publiques qui relèvent de sa compétence, c'est-à-dire en agissant à la fois sur **la vie quotidienne des Valentinois** mais aussi **en préparant l'avenir** sur le moyen et le plus long terme, **à travers toute une série de projets structurants**.

Enfin, consciente du climat d'incertitude que fait peser une triple crise sanitaire, sociale et économique sur ses finances et ses marges de manœuvre, la municipalité fait dès à présent le choix d'introduire **des objectifs de développement durable** tels qu'adoptés par l'ONU, afin de mesurer l'impact social et environnemental de ses projets et actions au service de tous les Valentinois.

Cette démarche innovante, schématisée par la méthode dite « *doughnut economy* », s'inscrit pleinement dans l'ambition constante de la collectivité d'agir utilement **au service de la transition écologique**. Elle fait de Valence le **1^{er} territoire de France à mettre en œuvre et à adapter ces méthodes au niveau local**.